



Les résultats de la présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne

Janvier-Juin 2013

POUR LA STABILITÉ, L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

Sommaire

Introduction: Une présidence des résultats, pour la stabilité, l'emploi et la croissance	3
Des résultats concrets pour la stabilité	3
Des résultats concrets pour l'emploi et la croissance	4
1^{re} partie: synthèse des résultats	5
1. Assurer la stabilité en Europe	7
L'union bancaire: soutenir la stabilité et restaurer la confiance	7
La gouvernance économique	9
Le renforcement de la régulation financière	10
La fiscalité	13
Le budget de l'UE	16
2. Investir dans la croissance et l'emploi durables	17
Un investissement de 960 milliards d'euros pour l'emploi et la croissance: le CFP 2014-2020	19
Le renforcement du marché unique du numérique: vers un marché unique de l'avenir	21
La croissance intelligente: promouvoir la recherche et l'innovation	24
Libérer le potentiel des PME et des entreprises européennes	26
Renforcer la jeunesse de l'UE: lutter contre le chômage et promouvoir la formation et l'éducation	31
Favoriser de meilleures perspectives d'emploi via l'amélioration des compétences et le recyclage professionnel	33
Promouvoir la mobilité	33
Un avenir propre, écologique et durable pour l'Europe	35
Préserver la santé et la sécurité	39
Garantir la sécurité et la durabilité de l'agriculture, l'alimentation, la pêche et les communautés rurales et côtières en Europe	41
Des transports plus sûrs, plus écologiques et plus propres en Europe	44

3. L'Europe et le monde	47
Promouvoir l'emploi et la croissance via le commerce extérieur	47
Soutenir la paix et la démocratie en Europe et dans les pays voisins	49
Soutenir la paix à l'échelle mondiale	51
La lutte contre les effets du changement climatique	56
La dimension extérieure de la politique en matière de justice et affaires intérieures	58
Une Europe plus sûre: lutter contre la grande criminalité et le terrorisme	60
Schengen	64
4. L'Europe pour ses citoyens	65

2^e partie: les résultats de la présidence organisés par formation du Conseil	69
--	-----------

Conseil «Affaires générales» (CAG)	70
Conseil «Affaires étrangères» (CAE)	71
Conseil «Affaires économiques et financières» (ECOFIN)	74
Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI)	76
Conseil «Agriculture et pêche» (AGRI)	78
Conseil «Compétitivité» (COMPET)	80
Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO)	83
Conseil «Environnement» (ENVI)	85
Conseil «Transports, télécommunications et énergie» (TTE)	87
Conseil «Éducation, jeunesse, culture et sport» (EJCS)	89

3^e partie: le programme culturel de la présidence	91
---	-----------

4^e partie: la présidence irlandaise en chiffres	97
---	-----------

Introduction: une présidence des résultats, pour la stabilité, l'emploi et la croissance

Lorsque nous avons publié notre programme politique en janvier, nous avons déclaré que la présidence irlandaise de 2013 traiterait de progrès tangibles et positifs visant à assurer la stabilité et à encourager l'emploi et la croissance. En d'autres termes, des actions concrètes et non pas de belles paroles. Alors que la présidence touche à sa fin, ce rapport souligne ce qui a été accompli en partenariat avec les autres États membres, nos collègues des institutions européennes et autres acteurs.

La question simple mais néanmoins primordiale que nous nous sommes posée à l'heure de choisir nos priorités politiques était la suivante: en quoi cela fera-t-il la différence? À elle seule, une présidence de six mois ne peut transformer l'Union, mais une série de décisions significatives ont désormais été prises. Nombre de ces décisions sont financées essentiellement par le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020, doté d'une enveloppe de 960 milliards d'euros.

Avec, aujourd'hui en Europe, un taux de croissance toujours trop faible et un taux de chômage bien trop élevé, les décisions arrêtées lors de la présidence irlandaise proposent à la fois des répercussions à court terme et de l'investissement sur le long terme. Nous y sommes parvenus grâce à plus de 200 engagements politiques dont plus de 80 textes législatifs.

Des résultats concrets pour la stabilité

Des résultats décisifs ont été enregistrés à propos de la stabilisation des économies européennes et de la conception d'un système bancaire plus sûr, plus solide et mieux réglementé. Parmi ces résultats, à noter:

- » la stabilité bancaire à travers le mécanisme de surveillance unique, la directive sur les exigences de fonds propres (CRD IV) et la législation en matière de redressement des banques et de résolution de leurs défaillances;
- » les mesures de gouvernance économique du « Two-pack » conclues avec le Parlement;
- » une gestion efficace du semestre européen.

Des résultats concrets pour l'emploi et la croissance

Des résultats importants en faveur de l'emploi et de la croissance ont été obtenus, dont les suivants:

- » le budget de l'UE (CFP) pour la période 2014-2020: un programme d'investissement s'élevant à 960 milliards d'euros pour des domaines tels que les infrastructures, la cohésion, l'éducation, la recherche et l'agriculture;
- » l'accent mis sur le chômage des jeunes: l'adoption d'une recommandation sur la garantie pour la jeunesse et, pour la première fois, un financement d'un montant pouvant aller jusqu'à huit milliards d'euros pour lutter contre ce fléau et qui sera mis à disposition pendant les premières années du budget de 2014-2020;
- » des progrès en matière d'accords commerciaux, un moteur pour la croissance: des négociations UE-Japon en cours et l'adoption d'un mandat de négociation pour un partenariat transatlantique historique entre l'Union et les États-Unis pour le commerce et l'investissement (TTIP);
- » un accord sur la majorité des programmes législatifs financés par le CFP, dont « Horizon 2020 », la politique agricole commune, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, LIFE, COSME et « Erasmus + »;
- » un meilleur accès aux marchés publics pour les petites et moyennes entreprises (PME) sur un marché européen global d'une valeur de deux milles milliards d'euros;
- » un intérêt porté sur les secteurs à fort potentiel, tels que le secteur du numérique, avec de grandes avancées législatives en matière de protection des données et l'identification électronique.

Au sein de toutes les formations du Conseil et dans chaque domaine politique, la présidence a gardé à l'esprit les thèmes de l'emploi et de la croissance, comme le démontrent les résultats détaillés répertoriés dans ce rapport.

Nous profitons de l'occasion, pour remercier tous ceux qui ont aidé la présidence irlandaise au cours de cette tâche majeure, et nous souhaitons à nos successeurs du Trio de présidences, la Lituanie et la Grèce, le meilleur des succès dans leur travail en cette période importante pour l'Union.



1^{RE} PARTIE

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS



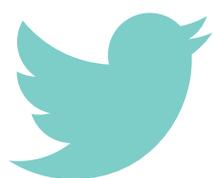
jours de la
présidence
Irlandaise

200



Engagements
politiques estimés
dont plus de 80 sous
forme législative

13 914



Abonnés Twitter sur le compte
de Twitter de la présidence
@eu2013ie et @IrelandRepBru,
la présidence la plus suivie
sur Twitter à ce jour

1. Assurer la stabilité en Europe

La présidence irlandaise a affiché sa détermination de garantir un système bancaire stable et solide, socle de la création d'emploi et de la croissance économique durable en Europe. Pour respecter son engagement, la présidence a conclu les mesures suivantes:

- » des mesures phares pour l'union bancaire: **le mécanisme de surveillance unique** et **deux règlements (BCE et ABE)**, la **directive sur les exigences de fonds propres (CRD IV)**: des banques plus solides et une limitation des bonus des banquiers) et un accord politique en matière de **redressement des banques et résolution de leurs défaillances (BRR)**;
- » les mesures de gouvernance économique du « **Two-pack** »;
- » un **processus du semestre européen** simplifié;
- » la régulation financière, dont les **mesures concernant les marchés d'instruments financiers** (MiFID et MiFIR), la **directive sur le crédit hypothécaire**, le règlement relatif à la **transparence**, les **règlements sur les abus de marché** et les mesures relatives aux **produits d'investissement de détail** (PRIIP) apportant une plus grande sécurité pour les consommateurs;
- » un **ensemble de mesures sur la fiscalité**, y compris pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales;
- » une gestion efficace des développements concernant le **budget** annuel de l'UE.

L'union bancaire: soutenir la stabilité et restaurer la confiance

Un secteur bancaire sain est essentiel pour promouvoir la stabilité, la sécurité, la croissance et la confiance dans l'économie européenne, tout en étant indispensable pour les épargnants et les investisseurs. La présidence a fait, des propositions sur l'union bancaire, une priorité lors de son mandat en vue d'empêcher la répétition des erreurs commises dans le passé, de mieux protéger les épargnants et les contribuables et, enfin, de garantir que les banques de l'UE puissent soutenir la relance économique européenne.

Accord avec le Parlement européen sur la mise en œuvre du mécanisme de surveillance unique: le règlement de la BCE et la modification du règlement instituant l'ABE

Le manque de coordination entre les autorités de surveillance dans les États membres a été considéré comme un facteur ayant contribué à la crise bancaire. L'accord conclu lors de la présidence irlandaise avec le Parlement européen sur le mécanisme de surveillance unique (MSU) est l'un des piliers de l'union bancaire. Il permettra, par ailleurs, à la banque centrale européenne (BCE) d'agir en tant qu'autorité de surveillance pour les banques à travers l'Union. Le nouveau système ne reproduira pas le travail des autorités de surveillance nationales, mais il les intégrera à une nouvelle architecture plus puissante centrée sur la BCE. De plus, il mettra pleinement à profit les ressources et les compétences des autorités nationales. L'ABE préservera son rôle de préparation des projets de règlement et verra ses prérogatives accroître, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la résilience de nos systèmes bancaires.

Accord avec le Parlement européen sur le paquet législatif relatif aux exigences en matière de fonds propres (CRD IV)

Le paquet législatif relatif aux exigences en matière de fonds propres (CRD IV) comprend de nouvelles règles en vue de garantir que les banques européennes détiennent suffisamment de fonds propres de bonne qualité pour faire face à de nouveaux chocs financiers et économiques. L'accord obtenu par la présidence avec le Parlement européen sur la directive CRD IV comprend également des restrictions quant à la rémunération des banquiers, pour assurer que ces pratiques n'encouragent pas la prise de risque excessive. Le paquet reprend également de nouvelles dispositions devant augmenter la transparence des banques européennes.

Orientation générale adoptée en matière de redressement et de résolution des défaillances des banques (BRR)

Après un accord assuré sur le MSU et la directive CRD IV, la présidence s'est concentrée sur des mesures visant à éviter un futur renflouement de banques par les contribuables, et à faire avancer les éléments clés du processus de redressement et de résolution des défaillances bancaires. Un tel processus permettra aux autorités de régulation d'intervenir rapidement en cas de

problème dans une institution financière afin de minimiser les dommages et de résoudre le problème. Si une banque fait faillite, le cadre du BRR prévoit que le coût de sa restructuration et de la résolution de ses défaillances soit supporté par les propriétaires et créanciers de la banque, plutôt que par les contribuables. Ce pilier essentiel de l'union bancaire convenue en juin permettra de remplacer le «renflouement externe» par un «renflouement externe». L'accord établit également des règles de résolution efficaces qui aideront à éviter et à mieux gérer toute crise future du système bancaire. Cet accord permet, par ailleurs, l'entame des négociations avec le Parlement européen concernant le BRR.

La gouvernance économique

En tant que présidence, l'Irlande a également cherché à renforcer la coordination des politiques économiques entre les États membres, en vue de favoriser des finances publiques saines et de soutenir la croissance économique durable et la création d'emploi, conformément à la stratégie «Europe 2020».

Accord avec le Parlement européen sur les propositions de gouvernance économique du «Two-pack»

Le «Two-pack» vise à renforcer la gouvernance économique entre les États membres de la zone euro pour améliorer la supervision des finances publiques. De plus, ses règlements introduisent une coordination budgétaire dans la zone euro et contiennent des règles pour améliorer la surveillance fiscale et économique. Un accord en première lecture a été conclu avec le Parlement européen en février et les deux règlements ont été adoptés par le Conseil en mai, avant d'entrer en vigueur le 30 mai. Ils auront pour effet de modifier le jour du budget pour les États de la zone euro.

Le semestre européen

Le processus du semestre européen se trouve au cœur d'une gouvernance économique européenne d'après crise plus forte. Son but est de développer et mettre en œuvre des priorités adoptées d'un commun accord pour soutenir la croissance et l'emploi, et fondées sur le pacte de stabilité et de croissance et sur la stratégie «Europe 2020». Cela implique la restauration de la compétitivité et, en définitive, la mobilisation de nouveaux investissements dans une

croissance européenne intelligente, durable et inclusive. Guidée par sa feuille de route pour le processus de semestre européen présentée au Conseil «Affaires générales» en décembre 2012, la présidence irlandaise s'est réjouie du fait que le Conseil européen de juin ait conclu le semestre européen 2013 par l'adoption de recommandations par pays pour les cycles budgétaires nationaux à travers l'Union lors du deuxième semestre de 2013, tout en faisant la promotion d'une entière responsabilité nationale et en respectant le dialogue social.

Le renforcement de la régulation financière

La présidence a également œuvré à l'amélioration de la régulation du secteur financier pour éviter la répétition des erreurs commises et, plus important encore, pour protéger les consommateurs et les investisseurs.

Accord provisoire avec le Parlement européen concernant la directive sur le crédit hypothécaire

Un accord provisoire a été obtenu en avril avec le Parlement européen concernant la proposition de directive sur le crédit hypothécaire, avec un accord final prévu pour bientôt. L'accord relatif à une nouvelle directive sur le crédit hypothécaire permettra de fournir aux consommateurs plus d'informations et de protection en la matière.



Le ministre irlandais M. Noonan en compagnie du président de l'Eurogroupe M. Dijsselbloem

2 477



Réunions et évènements ont été menés par la présidence en Europe



374

Trilogues ont été organisés par la Commission européenne et le Parlement européen



Réunions du Conseil présidées par les ministres irlandais pendant la présidence

111



Heures passées au Parlement européen par le Taoiseach et le Tánaiste

Les nouvelles réglementations permettront également de mieux comparer les produits hypothécaires conduisant à une plus grande homogénéité à travers toute l'Europe et au développement d'un marché hypothécaire transfrontalier.

Orientation générale relative à la directive et au règlement concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID et MiFIR)

L'objectif de la directive relative aux marchés d'instruments financiers (MiFID) de 2007 était d'approfondir l'intégration d'un marché unique européen pour les services financiers en établissant un cadre pour la fourniture de services d'investissement, tels que le courtage, le conseil et les transactions en matière financière au sein de l'UE. Depuis son entrée en vigueur, la directive MiFID a accru la compétitivité, réduit les coûts et apporté un plus grand choix pour les investisseurs. Cependant, compte tenu de la crise financière et des avancées en matière de technologie et de marché, une nouvelle législation a été proposée qui permettra d'uniformiser les règles du jeu pour ceux qui participent au marché, et de réduire les coûts tout en améliorant la compétitivité à l'échelle mondiale de l'industrie européenne des services financiers. La percée obtenue par la présidence parmi les États membres conduira à de nouvelles règles devant rendre les marchés financiers plus efficaces, résilients et transparents et renforcer la protection des investisseurs.

Rapport d'étape concernant le règlement relatif aux dépositaires centraux de titres (CSD)

Le règlement relatif aux dépositaires centraux de titres tente d'améliorer le règlement des opérations sur titres au sein du marché unique via l'introduction de règles dans des domaines tels que l'harmonisation des délais de règlement, ainsi que de règles communes en matière de CDS. La présidence irlandaise a beaucoup fait progresser ce dossier et a publié un rapport d'étape en juin.

Accord avec le Parlement européen concernant la directive sur la transparence

Les entreprises qui affichent davantage de transparence et qui se montrent socialement responsables seront plus à même de contribuer à la croissance économique durable et à la création d'emploi. C'est pourquoi la présidence a travaillé sans relâche pour conclure un accord avec le Parlement européen concernant la directive sur la transparence. La directive s'adresse à toutes les

entreprises cotées en bourse en Europe et vise à encourager les entreprises européennes à plus d'ouverture. Elle comprend, en outre, l'exigence pour les industries extractives et de l'exploitation minière de rendre compte de leurs relations financières avec les gouvernements dans le monde. La proposition adoptée supprime également l'obligation pour les entreprises cotées de publier des rapports trimestriels, ce qui leur permettra d'être mieux à même de se concentrer sur une croissance durable à long et non pas sur des profits à court terme.

Accord avec le Parlement européen concernant le règlement sur les abus de marché (MAR)

Les manipulations de marché nuisent à l'intégrité des marchés financiers et à la confiance du public envers les titres et les produits dérivés. Le règlement sur les abus de marché (MAR) renforce et harmonise les régimes applicables aux abus de marché à travers l'UE et met en place des sanctions administratives plus sévères pour quiconque enfreint ces règles. L'accord conclu avec le Parlement européen améliorera la protection des investisseurs et des consommateurs et assurera, in fine, une meilleure stabilité des marchés financiers.

Orientation générale relative aux produits d'investissement de détail (PRIP)

L'orientation générale du Conseil relative au règlement sur les PRIP dégagée par la présidence irlandaise mettra en place de nouvelles règles en vue de garantir que les consommateurs soient correctement informés sur les produits financiers d'investissement via un document court, normalisé et facile à comprendre intitulé «documents d'informations clés». Chaque initiateur de produits d'investissement, tel que les gestionnaires de fonds d'investissement, les assureurs et les banquiers, devront fournir des «documents d'informations clés» pour chaque produit d'investissement de détail.

La fiscalité

Accord sur un mandat de négociation pour des accords avec des pays tiers

Les projets de modification de la directive sur la fiscalité de l'épargne visent à renforcer la coopération entre les administrations fiscales des États membres dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Ils étendent également le champ d'application de la directive, en englobant, par exemple, les intérêts sur

les comptes en banque et les revenus de certains autres produits financiers tels que l'assurance-vie. En mai, la présidence a conclu l'accord avec les partenaires portant sur le mandat de négociation accordée à la Commission européenne pour mettre à jour les accords relatifs à la fiscalité de l'épargne avec des pays tiers. L'accord est une étape importante, non seulement vers l'adoption de la directive mais également dans la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales.

Accord avec le Parlement européen concernant le règlement «Fiscalis 2020»

La Commission européenne estime que la fraude fiscale représente une perte annuelle de 2 à 2,5 % du PIB de l'Union. «Fiscalis» est un programme de coopération qui permet aux autorités fiscales des États membres et des pays candidats l'échange d'informations et de conseils avec pour objectif la réduction de la fraude fiscale. En mai, la présidence a obtenu l'accord du parlement européen sur le règlement «Fiscalis 2020».

Rapport d'étape sur la directive mettant en œuvre une coopération renforcée dans le domaine de la taxe sur les transactions financières (TTF)

La taxe sur les transactions financières (TTF) proposée sera appliquée à certaines transactions entre les institutions financières. Lors de la première réunion des ministres des finances dirigée par la présidence irlandaise en janvier, un accord avait été obtenu pour poursuivre les discussions relatives à la TTF en utilisant la procédure de coopération renforcée.



Le ministre M. Noonan lors de la réunion informelle des ministres des finances à Dublin

TVA

La présidence a conclu des accords politiques sur trois dossiers majeurs en matière de TVA. L'accord sur la **directive relative au mécanisme d'autoliquidation en matière de TVA** permettra aux États membres de lutter contre certaines fraudes à la TVA, notamment les systèmes de type «carrousel» dans lesquels les marchandises sont rapidement échangées plusieurs fois sans paiement de la TVA. De tels systèmes peuvent conduire à des pertes de recettes de TVA de plusieurs milliards d'euros au cours d'une année. La directive autorisera les États membres à imputer l'obligation de paiement de la TVA non plus aux fournisseurs mais aux clients, comme cela est normalement exigé par la loi européenne.

Un accord politique a également été dégagé concernant une **directive relative à un mécanisme de réaction rapide contre la fraude à la TVA**. Ce mécanisme permettra aux États membres de prendre des mesures immédiates en cas de fraude à la TVA soudaine et massive. Dans le passé, la réponse apportée à de tels incidents pouvait prendre plusieurs mois.

Un accord a également été conclu sur un **règlement d'application instituant les règles de TVA en matière de services transfrontaliers**. La présidence a accordé la priorité à ce dossier, et il s'agit de la première fois qu'un dossier en matière de fiscalité est ouvert et conclu sous la même présidence. L'accord dégagé assurera une application uniforme des nouvelles règles de TVA dans tous les États membres dans le domaine des télécommunications, de la radiodiffusion et des services en ligne fournis de manière transfrontalière. Dans le cadre des nouvelles règles sur la TVA, qui devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2015, la taxation de ces services sera imposée non plus aux fournisseurs mais aux consommateurs. Cela permettra aux entreprises et aux États membres d'identifier avec certitude l'emplacement du consommateur et d'éviter la possibilité de non-imposition ou double imposition.

L'évasion et la fraude fiscales et la planification fiscale agressive

La présidence irlandaise a travaillé activement pour faciliter les discussions sur des actions concrètes en matière d'évasion et de fraude fiscales et de planification fiscale agressive. Ces discussions étaient axées sur le plan d'action de la Commission et sur deux recommandations associées (paquet de la Commission) publiées en décembre 2012. Après des discussions approfondies au niveau officiel, la question a été abordée lors de la réunion informelle du

Conseil «Ecofin» organisée à Dublin, lors de laquelle les ministres ont affiché clairement leur souhait de dégager un consensus. Pour donner suite aux discussions de la réunion informelle, le ministre irlandais des finances et le commissaire européen en charge de la fiscalité et des douanes ont publié une lettre commune à l'intention de leurs collègues. Cette lettre identifiait sept domaines clés qui sont dans l'attente d'un accord au niveau européen mais qui, selon le ministre et le commissaire, devraient être conclus rapidement afin d'afficher la détermination de l'UE dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Des conclusions du Conseil globales ont été entérinées lors du Conseil «Ecofin» du mois de mai.

Le budget de l'UE

Outre la mise en œuvre du programme budgétaire annuel prévu de l'UE, la présidence irlandaise a également résolu avec succès plusieurs enjeux relatifs au budget européen qui sont survenus lors de son mandat. Parmi ces enjeux, se trouvent l'avant-projet de budget rectificatif n°1 pour 2013 afin de faciliter l'adhésion de la Croatie, et l'avant-projet de budget rectificatif n°2 pour 2013 en vue de faire face au déficit de trésorerie pour les paiements du budget de l'UE. L'accord politique dégagé sur le budget rectificatif lors du Conseil «Ecofin» du mois de mai s'est concentré sur le financement de programmes et de mesures visant à promouvoir la croissance économique et l'emploi.



Le Taoiseach Enda Kenny prenant la parole au Parlement européen

2. Investir dans la croissance et l'emploi durables

En parallèle de son programme législatif pour la stabilité économique, la présidence irlandaise a travaillé sur un programme ambitieux pour l'emploi et la croissance. Avec 26 millions de chômeurs en Europe et un grave problème de chômage des jeunes, il n'y a pas de temps à perdre. Une priorité absolue était la conclusion d'un accord sur le budget de l'UE pour 2014-2020 (le cadre financier pluriannuel, CFP) de 960 milliards d'euros, et sur son instrument unique pour investir dans l'emploi et la croissance. Fin juin, la présidence a conclu des négociations longues et difficiles avec le Parlement. Avec le consentement de ce dernier, cet accord garantira la planification et la mise en œuvre des financements de l'UE de 2014 à 2020. La finalisation du CFP permettra à l'Union de dégager les ressources nécessaires pour financer la création d'emploi et la croissance.

La présidence irlandaise a concrétisé des programmes et des mesures déterminantes pour promouvoir l'emploi et la croissance. Parmi ces résultats, se trouvent les mesures suivantes:

- » une **garantie pour la jeunesse**, dotée d'une enveloppe allant jusqu'à huit milliards d'euros et axée sur l'emploi des jeunes;
- » le **programme «Horizon 2020»** pour le financement de la recherche et de l'innovation (accord provisoire);
- » des **programmes améliorants les réseaux dans les domaines du transport, de l'énergie et du numérique;**
- » le **programme «Erasmus +»** pour encourager les échanges en matière d'apprentissage et d'éducation;
- » d'important progrès sur le paquet **«Cohésion»** qui a pour objectif de promouvoir la croissance et le développement des régions européennes à travers des fonds structurels et d'investissement;

960 milliards d'euros

montant convenu pour le budget de l'UE de sept ans (CFP)



30 milliards d'euros

pour le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) afin d'améliorer les réseaux en matière de transport, d'énergie et de munication

pour le programme «Erasmus +» pour l'éducation et la formation

16 milliards d'euros



pour lutter contre le chômage des jeunes



3 milliards d'euros

pour le programme LIFE pour financer des projets dans le domaine de l'environnement

- » un investissement dans les ressources naturelles précieuses en Europe, dont l'agriculture et le développement rural avec **les réformes de la PAC et de la PCP**;
- » **l'accent mis sur les PME**, dont **le programme COSME de deux milliards d'euros**, un meilleur accès aux financements pour la recherche et aux **marchés publics**, et une comptabilité simplifiée avec l'accord sur la **directive comptable**;
- » l'accent mis sur le fort potentiel du secteur du numérique, avec des avancées majeures en matière de **protection des données, identification électronique** et d'**accessibilité du web**, et avec également des règlements sur l'**Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information** (ENISA) et sur la **réutilisation des informations du secteur public**;
- » des efforts supplémentaires pour finaliser le **marché unique**, dont le **code des douanes de l'Union** et la **modernisation des règles relatives à l'aide d'État**.

Un investissement de 960 milliards d'euros pour l'emploi et la croissance: le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Un accord sur le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne a été une priorité absolue de la présidence irlandaise. Lors du Conseil européen de février, les ministres avaient convenu d'axer le budget s'élevant à 960 milliards d'euros sur des mesures relatives à la compétitivité, l'emploi et la croissance. La présidence irlandaise a ensuite lancé les négociations, au nom des États membres, afin d'obtenir le consentement du Parlement européen sur ce budget. Un accord a été dégagé à la fin juin sous la direction du Parlement européen. L'ensemble des mesures du CFP a été salué lors du Conseil européen le 27 juin.

À partir de janvier 2014, les investissements seront alloués de la manière suivante:

- » jusqu'à 8 milliards d'euros pour la lutte contre le chômage des jeunes, soutenant la garantie pour la jeunesse conclue dans le cadre de la présidence en février;
- » 70 milliards d'euros pour les subventions en matière de recherche et d'innovation destinées aux chercheurs à travers l'Europe;
- » 30 milliards d'euros pour l'amélioration des réseaux européens dans les domaines du transport, de l'énergie et du numérique;
- » 19 milliards d'euros pour le programme «Erasmus +» en vue de soutenir les échanges d'étudiants;
- » 325 milliards d'euros pour le développement de la cohésion entre les régions européennes à l'aide de fonds structurels;
- » 373 milliards d'euros pour l'investissement dans les ressources naturelles précieuses de l'Europe, notamment dans l'agriculture et le développement rural.



Le vice-Premier ministre irlandais (Tánaiste) Eamon Gilmore

Progrès sur le paquet «Cohésion»

L'effet positif considérable de la politique européenne de cohésion est visible dans les communautés de toute l'Union. La présidence est parvenue à des progrès décisifs dans les négociations avec le Parlement européen concernant le paquet de mesures législatives sur la cohésion, devant entrer en vigueur le 1er janvier 2014. Un accord a été conclu sur les règlements relatifs à la coopération territoriale européenne, au Fonds européen de développement régional (FEDER) et au Fonds de cohésion. Un autre accord a concerné le règlement modificatif du groupement européen de coopération territoriale (GECT) et, de plus, 90 % du règlement portant dispositions communes a été conclu. En outre, des progrès significatifs ont été obtenus avec le Parlement européen concernant le règlement FSE (dont un accord déterminant sur la part minimale du Fonds), qui en faciliteront la conclusion finale. Le nouveau règlement permettra au Fonds de cohésion, doté de 325 milliards d'euros, de continuer à jouer un rôle essentiel dans la réduction des disparités socio-économiques entre et au sein des États membres. Ce fonds soutiendra l'emploi, la croissance, la mise en œuvre de nouvelles infrastructures ainsi que le développement durable à l'échelle régionale et locale en Europe.

Le renforcement du marché unique du numérique, vers un marché unique de l'avenir

La présidence a fait avancer plusieurs dossiers visant à renforcer le marché unique du numérique et à produire des retombées sur le long terme qui profiteront aux consommateurs et aux entreprises. Elle a œuvré pour garantir que l'UE soit en mesure de saisir le potentiel qui existe dans le marché du numérique en matière de création d'emploi et de croissance. La présidence a organisé à Dublin une conférence sur la santé en ligne et l'Assemblée stratégique numérique, les deux événements s'étant concentrés sur l'avenir numérique en Europe.

Rapport d'étape concernant les principaux aspects du train de mesures sur la protection des données

Dans le cadre de son intérêt majeur portée à la stratégie numérique, la présidence a accordé une priorité élevée au train de mesures sur la protection des données. Ces mesures visent à offrir aux citoyens un meilleur contrôle de leurs données à caractère personnel. Elles permettront de créer les niveaux de confiance nécessaires qui soutiendront la croissance au sein du marché unique du numérique.

La présidence a terminé un premier examen technique de la proposition de directive sur la protection des données, et a considérablement avancé dans les négociations relatives à la proposition de règlement dans ce domaine. Suite à des négociations intensives avec les États membres, une version révisée des Chapitres I à IV du règlement a été présentée lors du Conseil «Justice et affaires intérieures» du mois de juin. Les États membres ont largement soutenu la présidence quant à l'orientation générale du projet qui consiste à trouver un juste équilibre entre davantage de transparence pour les individus et l'introduction d'une approche fondée sur les risques, afin de définir le niveau de coûts d'application qui pèseront sur les entreprises. Cette approche fondée sur les risques tiendra compte de la nature, de la portée, du contexte et des raisons des opérations traitées ainsi que des niveaux de risque provenant de la nature des données.

Accord avec le Parlement européen sur la réutilisation des informations du secteur public (ISP)

Un vaste éventail d'informations est détenu par les organismes publics des États membres, des documents historiques aux données démographiques et économiques. L'accord conclu par la présidence irlandaise avec le Parlement permettra au secteur privé d'accéder et de réutiliser plus facilement les données détenues par les organismes publics dont, pour la première fois, celles des musées, de nombreuses bibliothèques et d'archives, à de faibles coûts voire gratuitement. Cela conduira au développement de produits et de services innovants, soutenant le programme en faveur de l'emploi et de la croissance, et renforçant l'économie de la connaissance.

Accord avec le Parlement européen sur l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)

L'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) a été créée en 2004 afin de combattre la menace grandissante des cyberincidents contre l'économie, la sécurité et les infrastructures de l'Union. S'appuyant sur les progrès réalisés par la présidence chypriote, la présidence irlandaise a conclu un accord avec le Parlement européen sur la proposition qui dote l'ENISA d'un nouveau mandat de sept ans et d'une structure de gestion plus efficace. Cela permettra à l'agence européenne d'être mieux à même de renforcer la sécurité des réseaux et de l'information au sein de l'UE, tout en contribuant au développement des compétences des États membres dans ce domaine. L'agence aidera également à garantir que l'économie du numérique continue à croître dans un environnement sûr, générant de l'emploi et de la croissance tout en maintenant des normes élevées de protection pour les consommateurs en ligne.

Conclusions du Conseil relatives à la stratégie sur la cybersécurité

Les utilisateurs de services en ligne en Europe doivent savoir que leurs informations sont sûres et sécurisées. De récents cas de piratage en ligne ont mis en évidence la nature transfrontalière de cette menace et le besoin d'actions coordonnées. Les conclusions du Conseil obtenues par la présidence concernant la stratégie sur la cybersécurité feront avancer le développement d'une approche intégrée et cohérente de la sécurité en ligne dans tous les États membres.

L'énorme potentiel du marché unique du numérique en matière de croissance économique et de création d'emploi souligne également l'importance de prendre des mesures pour garantir que les utilisateurs puissent, en toute confiance, profiter au maximum des bénéfices offerts par les services en ligne.

Rapport d'étape sur l'identification électronique et les services de confiance électroniques

Les citoyens et les entreprises doivent avoir confiance dans le marché en ligne afin que celui-ci puisse fonctionner de manière efficace. C'est pourquoi la présidence irlandaise a accordé une grande priorité aux progrès réalisés sur cette proposition de règlement qui est un dossier majeur de l'acte pour le marché unique. Le règlement vise à fournir un cadre paneuropéen pour l'authentification électronique et la reconnaissance des signatures électroniques. La reconnaissance mutuelle et l'acceptation de l'identification électronique (e-ID) pourrait faciliter l'accès des citoyens aux services publics en Europe dans des domaines tels que la santé, la protection sociale, l'emploi et l'éducation. Le travail de la présidence irlandaise sur l'identification électronique et la reconnaissance mutuelle sera un socle solide à partir duquel ses partenaires du Trio de présidences pourront progresser.

Rapport d'étape sur l'accessibilité du web

Un meilleur accès à des services en ligne peut permettre des avantages sociaux et économiques concrets pour tous les citoyens. Des sites internet conviviaux devraient être disponibles pour tous les citoyens, y compris pour ceux ayant un handicap. La proposition d'un ensemble unique de règles sur l'accessibilité sera également bénéfique pour les entreprises, compte tenu que les développeurs pourront offrir leurs produits et services dans toute l'Union européenne sans coût d'adaptation supplémentaire. Le marché de l'accessibilité du web en Europe, estimé à deux milliards d'euros, n'atteint actuellement que 10 % de son potentiel. Il offre donc une perspective de croissance et de création d'emploi importante pour l'avenir. La présidence a bien progressé sur cette proposition, qui est la première étape d'un processus qui vise à supprimer les obstacles à l'accès des produits et services de l'internet sur le marché unique.

Rapport d'étape sur la réduction des coûts du très haut débit

Le rapport d'étape de la présidence fera avancer cette proposition qui a pour but de réduire le coût d'un déploiement des réseaux de très haut débit à travers l'UE. Cette mesure facilitera l'accès aux consommateurs et aux entreprises et améliorera également la compétitivité de l'Union à l'échelle mondiale.

Rapport d'étape sur les réseaux transeuropéens de télécommunications (eTEN)

Le rapport de progrès de la présidence vise à renforcer les infrastructures de haut débit et de services numériques dans le domaine des télécommunications, afin de mieux connecter et servir les entreprises et les consommateurs en Europe dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Ce rapport contribuera au développement de réseaux qui permettront à tous les Européens de participer à la société de l'information et d'en bénéficier. L'investissement prévu dans des projets essentiels améliorera, en outre, la compétitivité de l'économie européenne, encouragera l'interopérabilité des réseaux régionaux et nationaux et renforcera le développement d'un marché unique du numérique.

La croissance intelligente: promouvoir la recherche et l'innovation

Accord sur le programme cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020»

(soumis à l'approbation finale des institutions)

Un secteur de la recherche et de l'innovation correctement financé est un moteur essentiel pour la compétitivité et la croissance durable européennes pour l'avenir. La présidence a concentré ses efforts pour garantir un secteur de l'innovation européen dynamique, à travers des financements accordés aux chercheurs et aux innovateurs au sein de l'UE. En juin, la présidence a obtenu l'accord du Parlement européen concernant le programme «Horizon 2020», qui permettra de financer la recherche et l'innovation à hauteur de 70 milliards d'euros pour les sept prochaines années. En simplifiant l'accès du secteur de la recherche et de l'innovation aux financements européens, «Horizon 2020» peut contribuer à une croissance économique intelligente et durable et à la création d'emploi dans l'avenir, y compris en permettant un meilleur accès des PME aux financements et fonds du programme.

Accords sur le programme stratégique d'innovation de l'institut européen d'innovation et de technologie (EIT) et sur la modification du règlement de 2008 instituant l'EIT

(soumis à l'approbation finale des institutions)

L'EIT est l'établissement d'enseignement phare de l'UE, conçu pour favoriser l'innovation, la recherche et la croissance dans l'Union européenne. Il a été créé pour répondre au retard de l'Europe en matière d'innovation. Les accords conclus par la présidence avec le Parlement européen sur le programme stratégique d'innovation de l'EIT et sur la modification du règlement de 2008 instituant l'EIT apporteront à l'établissement un fonds de plus de deux milliards d'euros, en vue de financer des projets en matière d'innovation pour les sept prochaines années. Ces accords permettront donc à l'EIT d'être mieux à même de soutenir et de contribuer à orienter et à stimuler l'innovation à travers l'UE pour la période 2014-2020, en faisant la promotion des emplois intelligents et de la croissance durable.

Conclusions du Conseil sur l'espace européen de la recherche (EER)

La présidence a accordé une grande importance à la création d'un espace européen de la recherche (EER). Celui-ci a pour but de constituer une zone unifiée de la recherche au sein du marché unique, dans laquelle les chercheurs, les technologies et les innovations puissent circuler librement. La présidence a adopté des conclusions du Conseil afin de soutenir la nouvelle stratégie pour le développement d'une coopération internationale en matière de recherche et d'innovation, telle que proposée dans la communication de la Commission sur l'EER intitulée «Renforcement et canalisation de la coopération internationale de l'UE dans la recherche et l'innovation».

Conclusions du Conseil relatives au calcul de la haute performance

Le calcul à haute puissance (CHP) est un outil décisif pour la capacité d'innovation de l'UE. Le CHP revêt une importance stratégique pour les compétences scientifiques et industrielles de l'UE ainsi que pour ses citoyens. En effet, il soutient le développement de produits et de services industriels innovants, il accroît la compétitivité et il permet de répondre, de manière plus efficace, aux défis scientifiques et de la société. La présidence a obtenu des conclusions du Conseil qui mettent un point d'orgue au déploiement et au maintien d'une infrastructure de CHP durable et de calibre mondial, en tant qu'élément à part entière du futur développement économique durable et intelligent de l'Union.

Avancées sur le programme «Europe créative»

Des progrès substantiels ont été réalisés par la présidence quant à la proposition du programme «Europe créative». La conclusion des négociations sur ce dossier important sera menée par le partenaire lituanien du Trio de présidences. Une fois adopté, le programme accompagnera vers l'économie du numérique les artistes et les personnes travaillant dans le secteur de la création, en facilitant l'accès à des financements et à des formations. Le système aidera par ailleurs les artistes à toucher de nouveaux publics, soutenant ainsi la croissance et la création d'emploi dans les divers secteurs européens de la création, de la culture et des arts.

Politique spatiale européenne

L'investissement dans la recherche et dans les enjeux relatifs au domaine spatial contribue à la lutte contre les défis du futur, dont les questions environnementales, tout en soutenant le développement de nouveaux produits innovants et l'emploi à travers l'Union. La présidence irlandaise est parvenue à des conclusions du Conseil sur la politique spatiale européenne ainsi que sur la mise en place de relations appropriées entre l'UE et l'agence spatiale européenne (ESA). Des progrès ont également été accomplis sur la proposition du programme de soutien relatif à la surveillance de l'espace et au suivi des objets en orbite (SST), afin de garantir la sécurité des données satellites pour tous les secteurs et utilisateurs de tels services. Le travail de la présidence irlandaise contribuera au développement d'une industrie spatiale européenne solide et compétitive.

Libérer le potentiel des PME et des entreprises européennes

Accord avec le Parlement européen sur la directive «droit des sociétés» (directive comptable)

Les règles liées au droit des sociétés et à la bonne gouvernance d'entreprise ainsi que l'harmonisation de la comptabilité et de l'audit sont essentielles tant à la création et à la gestion d'un marché unique de services et de produits

financiers qu'au fonctionnement effectif d'économies dynamiques. La directive «droit des sociétés» (directive comptable) réduira la charge administrative pour les PME et mettra en place un ensemble de règles comptables simplifié. Elle introduira également pour les entreprises qui ont des activités dans les industries extractives ou d'exploitation des forêts primaires l'exigence de divulguer les montants versés aux gouvernements. En avril, la présidence a facilité la conclusion d'un accord avec le Parlement européen sur ce dossier qui prévoit de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises européennes, notamment sur les PME, et de renforcer le marché unique.

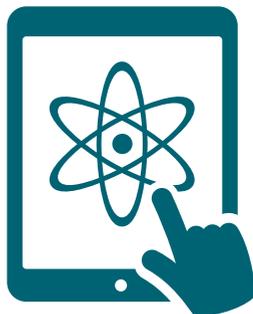
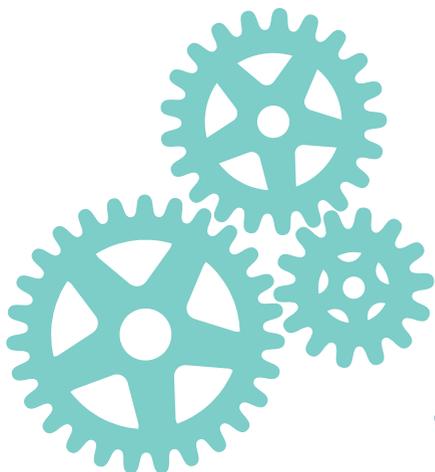
Accord avec le Parlement européen sur le code des douanes de l'Union (CDU)

La présidence a conclu un accord avec le Parlement européen sur le code des douanes de l'Union (CDU) qui simplifiera et modernisera les procédures douanières, en favorisant le programme pour l'emploi et la croissance. La modernisation des procédures douanières et l'augmentation de l'utilisation des systèmes informatiques simplifieront le commerce tout en garantissant un échange de marchandises plus sûr au sein de l'UE. Le nouvel accord permettra également de faciliter le commerce et l'investissement à l'étranger pour les exportateurs, et de contribuer au renforcement de l'UE en tant qu'économie compétitive à l'échelle mondiale.



Le ministre irlandais M. Bruton lors du Conseil «Commerce» à Bruxelles

Le budget de sept ans de l'UE
(CFP) comprend également:



70 milliards
d'euros

pour le programme de recherche
et d'innovation «Horizon 2020»

360 milliards
d'euros

pour une réforme de la
politique agricole commune

2 milliards
d'euros

pour le programme «COSME»
en vue de stimuler la
compétitivité des 20 millions
de PME européennes



Accord avec le Parlement européen sur le Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME)

Dans le cadre de son engagement d'aider le secteur des PME à développer ses activités et à créer de l'emploi, la présidence a œuvré pour garantir que les PME disposent d'un meilleur accès aux crédits et financements de recherche. L'accord conclu avec le Parlement européen sur le programme «COSME» est un grand pas dans cette direction. Ce programme, doté d'un fonds de plus de deux milliards d'euros pour les sept prochaines années, aide les PME à obtenir des financements pour développer plus facilement leur activité et permet aux petites entreprises d'accéder à de nouveaux marchés en dehors de leur pays d'origine.

Accord provisoire avec le Parlement européen sur le paquet «Marchés publics»

(soumis à l'approbation finale des institutions)

La présidence a terminé les négociations avec le Parlement européen en obtenant un accord provisoire sur le paquet «Marchés publics» (directives «classique», «marchés dans les services publics» et «concessions»). L'accord dégagé facilitera la participation des entreprises et des PME aux appels d'offres de marchés publics. Les charges administratives seront réduites, les procédures de passation des marchés seront simplifiées, et les coûts de préparation des offres seront diminués en apportant plus de transparence aux systèmes des marchés publics. En outre, l'utilisation de passations électroniques de marchés publics simplifiera le processus et renforcera la concurrence transfrontalière. L'accord favorisera la création d'emploi et de croissance, étant donné que les autorités publiques des pays de l'UE dépensent en moyenne 2 000 milliards d'euros par an, soit 19 % du PIB de l'Union, en marchés publics de fournitures, de travaux et de services.

Orientation générale sur les aspects majeurs de la modernisation des aides d'État

Les aides d'État accordées aux entreprises et aux industries par les gouvernements des États membres sont examinées par la Commission européenne. Un accord a été obtenu au sein du Conseil sur les aspects majeurs de la proposition de la Commission visant à réformer la structure des aides d'État. Cet accord garantira, non seulement, un contrôle plus transparent et plus efficace des aides d'État de la part de la Commission, mais également

un meilleur processus de collecte des données et une coopération améliorée entre la Commission et les juridictions nationales des États membres. Les réformes permettront par ailleurs à la CE de se concentrer sur des aides d'État importantes et ayant des effets de distorsion potentiels, tout en simplifiant les procédures pour les «bonnes aides».

Conclusions du Conseil relatives aux mesures de suivi du programme pour une réglementation intelligente

L'environnement réglementaire dans lequel évoluent les entreprises influence leur compétitivité ainsi que leur capacité à se développer et à créer de l'emploi. Les conclusions du Conseil sur la réglementation intelligente soulignent l'importance de la prise en compte des inquiétudes exprimées par les petites entreprises et les PME, et de plusieurs actions de suivi adoptées concernant deux communications de la Commission à ce sujet. Cela contribuera à la création d'un environnement réglementaire simple, efficace et facile à comprendre.

Accord sur une juridiction unifiée en matière de brevets

S'appuyant sur les travaux des présidences précédentes, la signature par 25 États membres de l'accord sur une juridiction unifiée en matière de brevets a eu lieu en février dans le cadre de la présidence irlandaise. Cet accord fournira aux entreprises innovantes européennes un guichet unique pour l'enregistrement et la protection des brevets au sein de l'Union. Il est également un élément essentiel de la mise en œuvre d'un système unitaire en matière de brevets pour l'Europe, et permettra aux innovateurs de dépenser moins d'argent dans la protection de leur propriété intellectuelle, tout en veillant au respect des brevets en Europe.

Ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires pour simplifier le recouvrement transfrontalier des dettes en matière civile et commerciale

L'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires est une mesure de recouvrement de dettes qui permettra aux entreprises ayant des activités transfrontalières dans l'UE de recouvrer plus facilement les sommes qui leur sont dues. Dans le cadre de la présidence irlandaise, les ministres de la justice ont adopté un ensemble de principes spécialement conçus pour définir un équilibre entre les intérêts des créanciers et des

débiteurs. Ces principes établissent un socle essentiel pour des mesures techniques à venir, et nous espérons qu'ils ouvriront la voie à un accord politique rapide.

Orientations politiques en matière de procédures d'insolvabilité (refonte)

À l'heure où l'activité des entreprises s'effectue de plus en plus de manière transfrontalière, il est nécessaire de mettre en place des dispositions appropriées pour traiter le cas, par exemple, d'entreprises en insolvabilité ayant des opérations dans plusieurs États membres. Lors du Conseil «Justice et affaires intérieures» en juin, la présidence a obtenu un accord sur des orientations politiques afin de contribuer à la poursuite des négociations sur le règlement relatif aux procédures d'insolvabilité. Cette proposition vise à moderniser les règles d'insolvabilité actuelles pour favoriser une culture «du sauvetage et de la relance» pour les entreprises et les individus en difficulté financière. Elle permettra également d'améliorer l'efficacité des procédures d'insolvabilité transfrontalières.

Renforcer la position de la jeunesse européenne: lutter contre le chômage des jeunes et promouvoir la formation et l'éducation

Recommandation du Conseil sur la garantie pour la jeunesse et le fonds huit milliards d'euros de l'initiative «Emploi des jeunes»

Offrir des possibilités aux jeunes afin d'éviter la création d'une «génération perdue» était un élément fondamental du thème global de la présidence irlandaise qu'est la stabilité, l'emploi et la croissance. Il s'agissait également d'un défi auquel la présidence souhaitait s'attaquer de front. Suite aux discussions des ministres lors de la réunion informelle du Conseil «EPSCO» organisée à Dublin, la présidence a dégagé un accord sur une recommandation du Conseil concernant la garantie pour la jeunesse. Cette garantie a pour objectif d'assurer que les jeunes, jusqu'à l'âge de 25 ans, au chômage ou qui n'étudient se voient proposer un emploi, la poursuite d'études, un apprentissage ou un stage, dans les quatre mois suivant la fin de leurs études ou le début de leur période de chômage. La recommandation vise à garantir une transition harmonieuse entre l'éducation et le monde du travail. Le Conseil

européen de février a adopté un fonds de huit milliards d'euros pour l'initiative «Emploi des jeunes». Le Conseil européen de juin a conclu une approche globale pour lutter contre le chômage des jeunes ainsi que des mesures immédiates, dont la mobilisation de tous les instruments disponibles pour soutenir l'emploi des jeunes.

Accord avec le Parlement européen sur le programme «Erasmus +»

«Erasmus +» rassemble en un programme unique tous les systèmes européens actuels en matière d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport. L'accord de la présidence avec le Parlement européen pourrait financer «Erasmus +» pour que celui-ci aide, pendant la période 2014-2020, plus de quatre millions d'Européens à trouver des possibilités d'enseignement ou de formation à l'étranger; doublant ainsi le nombre de participants à ce programme. Le nouveau programme «Erasmus +» remplace les sept systèmes actuels, simplifiant de ce fait les demandes de bourses de la part des étudiants et autres participants. Il contribuera non seulement au plein épanouissement des étudiants mais également à l'amélioration des compétences des citoyens européens pour qu'ils puissent trouver un poste ou monter leur propre entreprise et créer de l'emploi.



Le ministre irlandais M. Quinn et la commissaire M^{me} Vassiliou

Favoriser de meilleures perspectives d'emploi via l'amélioration des compétences et le recyclage professionnel

Accord sur le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) (Soumis à l'approbation finale des institutions)

La présidence a conclu un accord politique avec le Parlement européen sur le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI), initialement intitulé programme pour le changement social et l'innovation sociale. Ce nouvel instrument financier sera doté d'une enveloppe d'environ 815 millions d'euros pour la période 2014-2020 et favorisera le développement des compétences et le placement sur le marché du travail. Il soutiendra également les prestataires de microcrédit dans le cadre de l'instrument européen de microfinancement «Progress», et encouragera l'investissement pour développer les entreprises sociales, créant ainsi des emplois dans les communautés à travers l'UE.

Orientation générale sur le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

Un élément déterminant de la présidence pour stimuler la croissance durable et la création d'emploi, était la nécessité de former et de recycler les travailleurs ayant perdu récemment leur emploi, en raison des tendances mondiales. La présidence irlandaise a considérablement progressé sur le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), en dégagant une orientation générale entre les États membres. La portée du FEM comprend le conseil et l'orientation professionnelle, des programmes d'éducation et de formation, ainsi que des soutiens aux entreprises tels que le mentorat et l'octroi d'aides, afin d'aider les salariés récemment licenciés à retrouver un travail ou à redevenir apte à l'emploi.

Promouvoir la mobilité

Accord sur la reconnaissance des qualifications professionnelles

La directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles permettra une plus grande mobilité professionnelle pour les travailleurs qualifiés à la recherche d'un emploi dans d'autres États membres. De plus, elle réduira le

temps et les ressources consacrés aux formalités administratives aussi bien pour les travailleurs que pour leur employeur. La directive modifiée prévoit une nouvelle Carte professionnelle européenne qui devrait simplifier la reconnaissance des qualifications d'une personne à l'extérieur de son propre pays.

Rapport d'étape sur le détachement de travailleurs

La présidence a accordé une grande importance à la nouvelle directive d'application visant à améliorer la mise en œuvre des règles de 1996 relatives au détachement de travailleurs. Elle a obtenu un accord au sein de Conseil sur plusieurs éléments de cette proposition qui permettront aux présidences à venir de boucler ce dossier. Une fois adoptée, cette proposition assurera une plus grande protection des travailleurs détachés par leur entreprise dans un autre État membre. Elle garantira également plus de clarté nécessaire aux prestataires de services.

Orientation générale sur la transférabilité des droits à pension

La libre circulation des travailleurs est à la fois un élément indispensable du marché unique et un important moteur de la croissance. En juin, la présidence a obtenu une orientation générale au sein du Conseil sur la directive relative à l'amélioration de la portabilité des droits à pension complémentaire. Cette proposition vise à supprimer les obstacles en vue de garantir que les citoyens puissent choisir, en toute confiance, de vivre et de travailler dans n'importe quel pays de l'UE sans craindre de perdre leurs droits à pension.



Le ministre M. Bruton, le commissaire M. Andor et la ministre M^{me} Burton

Progrès sur l'entrée dans l'UE et le séjour des travailleurs saisonniers, des personnes faisant l'objet d'un détachement intragroupe, des étudiants et des chercheurs

Pour assurer un développement de l'économie du savoir en Europe, il est important d'attirer des travailleurs saisonniers, des employés qualifiés et du personnel d'encadrement de multinationales ainsi que des étudiants et des chercheurs du monde entier. La présidence a noué un dialogue avec le Parlement européen et a fait des progrès déterminants dans les négociations sur les règles d'entrée et de séjour dans l'UE des travailleurs saisonniers, des employés qualifiés et du personnel d'encadrement de multinationales. La présidence a notamment obtenu un accord sur presque toute la directive «Employés saisonniers». De plus, elle a avancé des propositions de compromis concernant les questions en suspens, avec pour objectif qu'un accord soit conclu lors de la présidence lituanienne. La présidence irlandaise a également terminé l'examen initial du projet de directive sur les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche, d'études et autres raisons.

Un avenir propre, écologique et durable pour l'Europe

Accord sur le 7^e programme d'action pour l'environnement

Le 7^e programme d'action pour l'environnement s'appuie sur les résultats des programmes mis en œuvre depuis 40 ans qui ont permis de faire avancer les améliorations environnementales au sein de l'Union européenne. Le programme conclu par la présidence avec le Parlement européen définit les objectifs prioritaires pour la politique environnementale de l'UE jusqu'en 2020. Le but est d'assurer la transition de l'Europe vers une économie efficace en matière d'utilisation des ressources, sobre en carbone et respectueuse de l'environnement, dans laquelle le capital naturel est protégé et mis en valeur, et la santé et le bien-être des citoyens sont préservés.

Accord sur la directive relative aux substances prioritaires présentes dans l'eau

La directive relative aux substances prioritaires présentes dans l'eau contrôle les émissions, les pertes et les rejets de substances posant un risque à l'environnement aquatique, à travers la définition de normes de qualité environnementale à respecter. Ces substances englobent des produits



La commissaire M^{me} Hedegaard et le ministre irlandais M. Hogan au Conseil «Environnement» à Bruxelles

chimiques, certains métaux, des biocides, des produits phytosanitaires et des dioxines, dont la présence et la concentration dans l'eau doivent être surveillées et contrôlées. La législation vise, entre autre, à éliminer progressivement les substances qualifiées de substances dangereuses prioritaires. En avril, la présidence a conclu un accord avec le Parlement européen sur les propositions de surveillance et de contrôle de substances supplémentaires, en vue d'améliorer la sécurité et la propreté des eaux européennes.

Accord sur le règlement relatif au programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE)

(Soumis à l'approbation finale des institutions)

Le programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) est l'instrument financier de l'UE pour les initiatives environnementales et de conservation de la nature. La conclusion de l'accord avec le Parlement européen, soumis à l'approbation finale des institutions, assure le financement du programme «LIFE» de 2014 à 2020, apportant ainsi un soutien crucial aux projets qui contribuent à la protection de l'environnement pour les générations futures.

Accord concernant la directive sur les piles

L'accord conclu par la présidence irlandaise avec le Parlement européen vise à réduire les répercussions environnementales négatives des piles et accumulateurs, tout en harmonisant les exigences du marché. La directive définit une série de mesures pour interdire la commercialisation de piles contenant des

substances dangereuses. La suppression de la dérogation pour certaines piles contenant du mercure et du cadmium conduira au développement de piles plus sûres à plus grande efficacité énergétique, qui profitera à l'environnement et à la santé humaine. Par ailleurs, l'accord prévoit l'espace nécessaire vis-à-vis de l'industrie pour le développement technologique dans ce domaine.

Rapport d'étape sur la directive relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE)

Le nouveau projet de directive relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) renforcera les dispositions actuelles en matière de qualité du processus de l'EIE, afin d'atteindre des niveaux de protection environnementale plus élevés avant la prise de décision sur des projets susceptibles d'avoir des effets significatifs sur l'environnement. La présidence irlandaise a présenté un rapport d'étape lors du Conseil «Environnement» du mois de juin, afin de fournir une base sur laquelle s'appuieront les travaux de la présidence lituanienne.

Accord mondial sur le mercure ayant force obligatoire

La substance chimique qu'est le mercure est un sujet de préoccupation mondiale en raison de son transport atmosphérique à longue distance, de sa persistance dans l'environnement, de sa capacité de bioaccumulation dans les écosystèmes et de ses effets négatifs considérables sur la santé humaine et sur l'environnement. En janvier, un accord a été obtenu concernant un nouvel accord mondial sur le mercure ayant force obligatoire et constituant le point culminant de près de quatre années de travail de la part de l'ONU, des gouvernements nationaux et des principaux acteurs. L'Union européenne a joué un rôle essentiel dans les négociations finales de ce traité visant à améliorer la vie de nombreuses personnes dans le monde et à protéger notre environnement.

Conventions onusiennes sur les produits chimiques et les déchets (conventions de Stockholm, Rotterdam et Bâle)

Les substances chimiques et les déchets dangereux peuvent engendrer une grave pollution dans les régions où ils sont déversés et ils peuvent également, en raison de leur transport sur de longues distances, être la cause de problèmes environnementaux ou de santé humaine dans des régions très éloignées de leur source d'origine. Afin de réduire cet impact mondial nocif, trois

conventions onusiennes ont été créées pour réglementer à l'échelle mondiale les substances chimiques et les déchets dangereux. La présidence irlandaise a garanti la contribution efficace de l'UE dans les décisions prises à l'occasion des conférences de ces conventions.

27^e session du Conseil des gouverneurs du Programme des Nations unies pour l'environnement et Forum mondial des ministres de l'environnement

La présidence irlandaise a conduit la participation de l'UE à l'occasion de la 27^e session qui a eu lieu en février à Nairobi. Les ministres de l'environnement ont soutenu les décisions devant garantir une institution renforcée et mise à jour qui sera capable de relever les défis environnementaux du XXI^e siècle. De plus, plusieurs autres décisions ont été convenues y compris en matière de production et consommation durables, de substances chimiques et de déchets, et d'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. La feuille de route et le budget du PNUE ont également été adoptés.

Conclusions du Conseil sur la communication relative au marché intérieur de l'énergie

Lors du Conseil «Énergie» en juin, les ministres ont adopté les conclusions du Conseil appuyant la communication de la Commission intitulée «Pour un bon fonctionnement du marché intérieur de l'énergie». Ce document tente de compléter la mise en œuvre des règles du marché intérieur de l'énergie à travers l'Union, afin de permettre aux consommateurs et aux entreprises de tirer pleinement parti de la baisse des prix de l'énergie et de bénéficier d'un approvisionnement en électricité et en gaz plus efficace et plus sûr. Les conclusions adoptées mettent en avant la contribution significative du marché intérieur de l'énergie au programme d'emploi et de croissance de l'Union ainsi qu'aux trois piliers de la politique énergétique de l'UE: la durabilité, la compétitivité et la sécurité de l'approvisionnement. Le marché intérieur de l'énergie contribuera également aux objectifs européens en matière d'énergie et de changement climatique, et à la transition vers une économie sobre en carbone.

Rapport d'étape sur la directive révisée relative à la taxation de l'énergie

La présidence irlandaise a présenté un rapport d'étape lors du Conseil «Ecofin» du mois de juin, sur la directive révisée relative à la taxation de l'énergie. La directive révisée est un dossier important du marché unique qui contribuera au fonctionnement du marché intérieur en évitant un patchwork de taxes nationales, permettant ainsi une sécurité juridique et une réduction des coûts de mise en conformité. Mais surtout, cette directive participera à l'efficacité énergétique et aidera l'UE à atteindre ses objectifs en matière de changement climatique.

Préserver la santé et la sécurité

Orientation générale sur la directive relative aux produits du tabac

Au sein de l'Union européenne, la consommation de tabac est la plus grande menace pour la santé pouvant être évitée. Chaque année, 700 000 citoyens européens décèdent de maladies liées au tabac. La proposition présentée par la Commission européenne tente d'améliorer la santé publique dans toute l'UE en réduisant la consommation de tabac. Elle contient des dispositions pour rendre les produits du tabac moins attrayants, y compris en augmentant la taille des mises en garde sanitaires sur les emballages et en interdisant certains produits du tabac contenant des aromatisants caractéristiques. La présidence irlandaise a accordé la plus grande priorité possible à l'élaboration d'un consensus pour faciliter un accord entre les États membres et faire avancer de manière significative la proposition.

Accord concernant la décision d'examiner les menaces transfrontalières graves pour la santé

Un accord a été obtenu avec le Parlement européen sur une décision qui aidera les États membres à préparer et à protéger leurs citoyens contre d'éventuelles pandémies et désastres environnementaux. Cette décision renforcera la préparation aux risques et la planification de la préparation, améliorera l'accès des États membres aux vaccins et conduira à une communication plus claire des risques et des crises au public et aux professionnels de la santé. L'Union européenne sera désormais capable de déclencher, elle-même, la production de vaccins, permettant à terme une vaccination plus rapide des citoyens en cas d'urgence.

Accord sur la directive relative à la sécurisation des opérations pétrolières et gazières offshore

La présidence a conclu un accord avec le Parlement européen concernant la sécurisation des opérations pétrolières et gazières offshore, afin d'éviter des défaillances en matière de sécurité et des dangers environnementaux. Dans le cadre de cette proposition, les exploitants des installations pétrolières et gazières offshore devront mettre en œuvre des normes et des procédures de sécurité pour éviter tout accident majeur et pour améliorer les mécanismes de réponse à de tels accidents. L'accord clarifie également la responsabilité des exploitants concernant les dommages environnementaux dans l'éventualité d'un accident.

Accord avec le Parlement européen sur la directive relative aux exigences de santé et de sécurité concernant l'exposition des travailleurs aux risques que présentent les agents physiques (champs électromagnétiques)

La présidence a conclu un accord qui instituera un ensemble d'exigences minimales en matière de santé et de sécurité en vue de protéger les travailleurs de toute l'Europe des risques associés au travail en contact avec des champs électromagnétiques, y compris dans des domaines tels que les soins de santé.

Accord conclu sur le texte de la directive «normes de base» (protection contre les radiations)

L'accord conclu sur le texte de la directive «normes de base» représente une étape majeure dans la protection contre les effets nocifs de l'exposition aux rayonnements ionisants.

Trains de mesures relatifs à la convention du travail maritime

Le transport maritime est un élément essentiel de l'infrastructure européenne pour le transport des marchandises et des passagers. La convention du travail maritime assure, d'une part, les droits et la protection de plus de 1,2 millions de gens de mer à travers le monde et, d'autre part, la sécurité des intérêts économiques notables du commerce international à travers la

concurrence loyale. La présidence irlandaise a facilité l'obtention de deux accords en première lecture avec le Parlement sur ce train de mesures. Le premier concerne la directive relative au contrôle par l'État du port qui permet l'inspection des navires se trouvant dans les ports européens. Cette mesure garantira que les bateaux naviguant dans les eaux communautaires et utilisant les ports européens soient correctement construits et entretenus, en vue d'améliorer la sécurité de cette industrie. Le deuxième accord relatif à la directive sur le contrôle par l'État du pavillon, contient une série de dispositions qui oblige les États membres à mener les inspections appropriées, afin de garantir que les navires battant pavillon dans le cadre de la CTM se trouvant dans les eaux communautaires et les ports européens soient entièrement conformes. Ces accords renforceront la sécurité des travailleurs et des passagers tout en améliorant les normes environnementales de cette industrie.

Accord sur le règlement relatif au recyclage des navires

Tous les ans, plus de 1 000 navires sont recyclés dans le monde entier, mais une bonne partie de ce travail est réalisé dans des installations qui manquent de mesures de sécurité ou de protection environnementale pour les travailleurs. Cette situation conduit à des taux d'accidents élevés et à une importante pollution car beaucoup de vieux navires contiennent des substances chimiques dangereuses. Avec les nouvelles règles, adoptées par la présidence avec le Parlement européen, les armateurs des États membres devront fournir des inventaires des substances dangereuses à bord, avant que les navires européens ne soient recyclés dans des installations agréées, capables de traiter ces déchets et sûres pour ses travailleurs comme pour l'environnement. Ce règlement européen devrait également encourager très utilement à élever les normes en matière de recyclage de tous les navires.

Garantir la sécurité et la durabilité de l'agriculture, l'alimentation, la pêche et les communautés rurales et côtières en Europe

Reconnaissant la contribution paneuropéenne fondamentale de ce secteur pour l'emploi et la croissance, la présidence irlandaise a travaillé sans relâche pour faire avancer les mesures visant à créer un secteur de l'agriculture et de la pêche plus moderne et compétitif, ce qui aidera à garantir un avenir sûr et durable pour le secteur alimentaire en Europe.

La réforme de la politique agricole commune (PAC)

L'accord sur la réforme de la PAC, considéré comme une priorité absolue dans le programme de la présidence irlandaise, est l'un des résultats les plus significatifs de la présidence. Cet accord assurera une croissance forte et durable des secteurs agricole et agroalimentaire dans le futur. Le secteur agroalimentaire en Europe contribue considérablement à l'économie européenne en tant que secteur d'exportation majeur et employeur de millions de personnes. Cette réforme ambitieuse contribuera à la mise en œuvre d'un avenir durable et à la garantie d'un approvisionnement alimentaire sûr et rentable en Europe. La réforme conclue par la présidence soutiendra également les communautés rurales à travers l'Union.

Cet accord représente un ensemble de mesures juste et équilibré qui fixera le cadre pour le développement du secteur agroalimentaire européen jusqu'en 2020. Un sujet de préoccupation central pour les États membres concerne la répartition des paiements directs, et cet accord apporte la flexibilité nécessaire afin que les États membres puissent choisir les options qui répondent au mieux à leur situation individuelle. L'accord reprend également l'objectif de la Commission européenne de mettre davantage en avant l'aspect environnemental des paiements directs à travers l'adoption de mesures écologiques. Des mesures spécifiques relatives aux mécanismes de soutien du marché dans le secteur de l'agroalimentaire ainsi que des dispositions consacrées au développement rural font également partie de l'accord.

La réforme de la politique commune de la pêche (PCP)

La réforme de la PCP conclue avec le Parlement européen et considérée comme l'une des priorités absolues dans le programme de la présidence, est l'une des réussites majeures de la présidence irlandaise. En sa qualité d'île, l'Irlande a toujours accordé une grande importance à la politique de la pêche. Cette réforme radicale soutiendra le rétablissement des stocks halieutiques et permettra l'augmentation significative des quotas pour les pêcheurs alors qu'est supprimée la pratique des rejets de poissons; une pratique considérée comme source de gaspillage.

Les principaux aspects de cette réforme placent la durabilité à long terme au centre de la politique de la pêche, à travers des quotas annuels de pêche fondés, à l'avenir, sur des données scientifiques solides. Un autre élément majeur concerne l'engagement pris envers une approche plus régionalisée

conduisant à des décisions politiques élaborées sur mesure. Par ailleurs, la protection des juvéniles ainsi que le développement et renforcement de zones biologiques très sensibles sont également au cœur de la réforme. Cela apportera au fil du temps une nouvelle prospérité au secteur de la pêche à travers la création d'opportunités de long terme pour la croissance économique des zones côtières. Cette réforme visera par ailleurs à promouvoir un marché plus transparent et compétitif. Elle renforcera la position des pêcheurs en leur accordant un rôle plus central dans le processus de décision, en soutenant ainsi une industrie vitale et dynamique et des stocks halieutiques sains pour l'avenir.

Un plan d'action pour une stratégie maritime dans la région atlantique

La présidence irlandaise a obtenu l'adoption et l'approbation du Conseil européen concernant un plan d'action pour une stratégie maritime dans la région atlantique. Ce plan soutiendra une croissance intelligente, inclusive et durable au niveau environnemental dans les régions côtières, afin de faire progresser l'«économie bleue» en Europe. Il permettra également d'offrir de nouvelles opportunités aux communautés côtières, y compris dans les secteurs de la pêche et du tourisme côtier et dans des domaines émergents tels que l'aquaculture, l'énergie marine renouvelable, l'excavation des ressources minérales des grands fonds marins et les biotechnologies marines. Représentant une première étape dans l'internationalisation de la stratégie pour la région atlantique, l'UE a signé la «déclaration de Galway sur la coopération pour l'océan atlantique», lançant ainsi une alliance en matière de recherche entre l'UE, le Canada et les États-Unis, qui vise à approfondir notre compréhension commune des écosystèmes de l'Atlantique.

Accord sur le «passeport pour animaux de compagnie» (arrêté relatif aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie)

La présidence a conclu un accord sur l'arrêté relatif aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie, mieux connu sous le nom de règlement «passeport pour animaux de compagnie». Cet accord permettra aux citoyens de transporter plus facilement leurs animaux de compagnie dans un autre État membre, qu'ils soient en vacances ou qu'ils déménagent, tout en préservant des niveaux élevés de sécurité publique et de santé animale. Il constitue également une information claire et très accessible sur les exigences d'identification et de vaccinations pour les animaux de compagnie lorsqu'ils voyagent.

Des transports en Europe plus surs, plus écologiques et plus propres

Accord sur le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) définit les règles générales afin de pourvoir l'Union de financements en matière de réseaux transeuropéens de transport, d'énergie et de télécommunication, en substituant les bases juridiques actuelles. Doté d'un budget de presque 30 milliards d'euros, le MIE est un outil déterminant pour un investissement ciblé dans les infrastructures à l'échelle européenne, afin de garantir le bon fonctionnement du marché unique et de promouvoir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité au sein de l'UE. Dans le domaine des transports, le MIE créera les maillons manquants, supprimera les goulets d'étranglement et améliorera la connectivité à travers l'Union, tel que défini dans les orientations relatives au RTE-T, également adoptées lors de la présidence irlandaise.

Dans le domaine de l'énergie, le MIE apportera un soutien financier pour la modernisation et l'expansion des infrastructures énergétiques de l'Europe, afin d'achever le marché intérieur de l'énergie, de relier les régions isolées et de simplifier le développement des énergies renouvelables. Le règlement va dans le sens des orientations récemment finalisées sur les infrastructures énergétiques transeuropéennes, qui fixent les procédures pour mettre en œuvre des projets importants présentant un intérêt commun en matière de corridors et de domaines prioritaires transeuropéens qui couvrent les réseaux d'électricité et l'infrastructure de gaz, de pétrole et de CO₂. Le MIE permet donc à l'Union d'atteindre ses objectifs plus larges en matière d'énergie et de climat, tout en assurant la sécurité de l'approvisionnement et la solidarité entre les États membres.

Accord sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T)

Le RTE-T fixe des orientations et des exigences pour le développement d'un réseau transeuropéen de transport global et durable d'ici à 2050. Les infrastructures de transports sont essentielles au fonctionnement du marché intérieur. La mobilité des personnes et des biens contribue à la promotion d'une plus grande cohésion sociale et économique dans l'UE. La présidence irlandaise a facilité l'obtention de cet accord qui a pour objectif de mettre en place un

réseau de transport central d'ici à 2030 et un réseau global d'ici à 2050. Ce réseau vise à améliorer les connections transfrontalières, réduire les coûts et les délais, et rendre les déplacements au sein de l'UE plus sûrs, intelligents, faciles et respectueux de l'environnement.

Orientation générale sur la directive relative aux équipements marins et accord relatif aux bateaux de plaisance

La présidence a dégagé une orientation générale du Conseil sur la directive révisée **relative aux équipements marins** qui a pour objectif de simplifier et de mettre à jour les procédures pour l'adoption des équipements installés à bord des navires européens. Grâce à cette directive révisée les fabricants devront fournir qu'une seule autorisation provenant d'un organisme agréé pour pouvoir installer des équipements sur les navires européens. Cela permettra de réduire les coûts et d'augmenter la sécurité des navires de l'UE à travers un ensemble de normes de fabrication convenu. L'accord en première lecture conclu avec le Parlement européen sur la **directive relative aux bateaux de plaisance** servira à améliorer les normes en matière d'émission de gaz d'échappement des bateaux de plaisance en mer réalisant des activités sportives ou de loisirs. En outre, cette directive augmentera la compétitivité des producteurs européens lors de l'exportation vers les marchés de pays tiers.

Accord sur la directive relative au tachygraphe et orientation générale sur le paquet «contrôle technique»

La présidence irlandaise a conclu un accord en deuxième lecture avec le Parlement européen sur la **directive relative au tachygraphe** qui prévoit le développement et le déploiement d'un tachygraphe «intelligent». L'accord apportera une protection en ce qui concerne les conditions de travail des conducteurs dans le secteur du transport de marchandises par route et assurera, de fait, une meilleure sécurité pour tous les usagers de la route. L'orientation générale du Conseil dégagée sur le **paquet «contrôle technique»** garantira que tous les véhicules à moteur, et leur remorque, immatriculés dans un pays de l'UE soient en bonne condition et aient passé un contrôle technique. Un ensemble commun de normes minimales dans les pays de l'Union, tant pour les véhicules de tourisme que les véhicules utilitaires, augmentera la sécurité sur les routes, encouragera la concurrence loyale et assurera des niveaux élevés de protection environnementale.

Orientation générale sur l'interopérabilité ferroviaire

L'Europe possède de nombreux systèmes ferroviaires et leurs normes techniques diffèrent bien souvent. Il existe donc un réel besoin d'harmoniser les différentes infrastructures telles que la hauteur des quais et les systèmes de signalisation. L'orientation générale du Conseil relative à l'**interopérabilité des éléments du Quatrième paquet ferroviaire** améliorera le transport ferroviaire transfrontalier dans l'UE et les pays non européens. Cette harmonisation développera la compétitivité au sein du marché unique, les économies d'échelle, garantira un niveau de sécurité très élevé pour les utilisateurs du réseau ferroviaire et assurera l'avenir à long terme du secteur ferroviaire européen.

Orientation générale relative aux comptes rendus d'évènement dans le secteur de l'aviation civile

L'orientation générale du Conseil sur **les comptes rendus d'évènement dans le secteur de l'aviation civile** vise à maintenir des niveaux de sécurité élevés dans le ciel européen, en améliorant la manière dont les autorités de l'aviation collectent, compilent et analysent les données relatives aux événements de sécurité.

Les systèmes de navigation par satellite: accord avec le Parlement européen sur Galileo

Les systèmes mondiaux de navigation par satellites (GNSS) sont désormais utilisés pour tous les moyens de transport, des navires aux avions et des camions aux taxis, ainsi que par des millions de citoyens à partir de leur téléphone portable ou au niveau de leur véhicule. Jusqu'à présent, les utilisateurs de GNSS dépendaient des signaux du système américain GPS ou du système russe Glonass. Galileo offre désormais une alternative qui est administrée par des autorités civiles et non pas militaires. La présidence irlandaise a conclu un accord sur le développement de Galileo qui sera pourvu d'un nouveau cadre financier et de gouvernance pour les deux programmes européens de navigation par satellite: Galileo et le système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS). Cela permettra un service mondial de localisation sûr, indépendant et extrêmement précis sous le contrôle d'autorités civiles, qui garantira la protection des activités financières et de communication ainsi que des services commerciaux, humanitaires et d'urgence (et qui fera en sorte qu'il soit beaucoup plus difficile de se perdre pour les 500 millions de citoyens européens!)

3. L'Europe et le monde

Dans le cadre de ses priorités qui étaient l'emploi et la croissance, la présidence irlandaise s'est concentrée sur l'énorme potentiel que représentent les accords de commerce extérieur pour l'Europe. Plusieurs étapes importantes ont été franchies avec l'accord pour un mandat permettant d'ouvrir les négociations sur un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'UE et les États-Unis, un mandat pour l'entame des négociations concernant un accord sur le commerce des services (ACS) et le lancement des négociations commerciales UE-Japon.

Depuis sa création, l'UE a été un vecteur de paix et de démocratisation en Europe, dans les pays voisins de l'Europe et dans le monde entier. Forte de cette tradition, l'UE s'est vue décerner le prix Nobel de la Paix en 2012. Lors de sa présidence, l'Irlande a cherché à renforcer cet héritage, en travaillant en étroite collaboration avec le service européen pour l'action extérieure, la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Commission européenne. La présidence a également mis l'accent sur l'aide apportée aux communautés les plus démunies à l'échelle mondiale.

Promouvoir l'emploi et la croissance via le commerce extérieur

Le commerce sera au cœur de la reprise économique européenne et la hausse des exportations vers de nouveaux marchés entrainera la croissance et la création d'emploi au sein de l'Union. C'est la raison pour laquelle la présidence a fortement insisté sur la promotion du commerce extérieur.

Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'UE et les États-Unis: un accord sur un mandat de négociation

Lors de ses six mois d'exercice, la présidence irlandaise a travaillé sans relâche en vue d'obtenir un mandat pour l'entame des négociations entre l'UE et les États-Unis sur un accord de partenariat transatlantique en matière de commerce

et d'investissement (TTIP). La conclusion d'un tel accord peut offrir de grandes possibilités aux entreprises exportatrices de l'UE dans l'approvisionnement du marché américain, conduisant ainsi à une augmentation annuelle du PIB européen de 0,5 % et à la création de quelques 400 000 emplois en Europe. L'accord dégagé par la présidence irlandaise permet à la Commission européenne d'ouvrir les négociations avec ses homologues américains sur le TTIP et sur un nouvel avenir pour le commerce transatlantique.

Développer le commerce avec les partenaires asiatiques

En mars, les négociations sur un accord de libre-échange et un accord en matière d'investissements avec le Japon ont été officiellement ouvertes. Par ailleurs, la présidence a supervisé l'obtention d'un mandat sur un accord de libre-échange avec la Thaïlande, ainsi que le lancement et la réalisation du premier cycle de négociations. Des progrès ont également été réalisés en matière de négociations commerciales avec d'autres partenaires asiatiques, dont Singapour et le Vietnam. Sous l'impulsion de la présidence, le Conseil a entamé la considération d'une recommandation de la Commission pour un mandat visant à lancer les négociations avec la Chine sur un accord en matière d'investissements.

Le commerce avec les partenaires régionaux de l'UE

La présidence irlandaise a ouvert en avril les négociations sur un accord de libre-échange approfondi et complet avec le Maroc. Elle s'est également penchée sur le développement des échanges de l'UE avec ses voisins du Sud, en organisant des réunions préparatoires sur des accords commerciaux avec la Jordanie et la Tunisie. De plus, le texte sur un accord de libre-échange approfondi et complet avec la Moldavie a été adopté et des progrès ont été obtenus quant à la création d'un accord sur la libéralisation du régime des visas.

Lois Omnibus sur le commerce I et II

La présidence a conclu des accords en deuxième lecture avec le Parlement européen sur la modification de certains règlements relatifs à la politique commerciale commune, afin de mettre à jour la façon dont l'UE adopte sa législation en matière commerciale, conformément à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Les accords obtenus sur les lois Omnibus I et II sont des marqueurs de la réussite de la présidence dans le domaine de la législation commerciale.

Soutenir la paix et la démocratie en Europe et dans les pays voisins

La politique d'élargissement est l'instrument européen le plus efficace pour promouvoir et protéger la sécurité, la démocratie, la stabilité, les droits de l'homme et la prospérité à travers toute l'Europe. C'est la raison pour laquelle la présidence irlandaise a concentré ses efforts sur le développement du processus d'élargissement. Lors des six derniers mois, des progrès ont été réalisés quant au chemin de l'adhésion de plusieurs pays.

En mai, la présidence irlandaise a organisé à Dublin une conférence de haut niveau, en parallèle du dixième anniversaire du sommet entre l'UE et les Balkans occidentaux, afin d'évaluer l'évolution du processus d'adhésion au cours de la dernière décennie et de mettre en avant un ensemble de suggestions sur la façon de celui-ci peut être renforcé en vue de soutenir tous les pays candidats dans cette région.

L'adhésion de la Croatie

La présidence irlandaise a obtenu les conclusions du Conseil qui ont officiellement approuvé le dernier rapport de suivi de la Commission, permettant à la Croatie de devenir le 28^e membre de l'Union européenne au 1^{er} juillet 2013. La présidence irlandaise a chaleureusement salué la conclusion de ce processus, alors que le Conseil européen avait confirmé le statut de pays candidat de la Croatie lors de la dernière présidence irlandaise du Conseil en 2004.

La Serbie et le Kosovo: conclusions et accord bilatéral du Conseil

Le dialogue entre Belgrade et Pristina a débouché en avril sur un accord entre ces deux pays, illustrant ainsi la valeur et l'importance du processus d'élargissement dans le soutien à la paix et la stabilisation au sein des Balkans occidentaux et de l'Europe. Suite à la confirmation de la mise en œuvre effective de l'accord, le Conseil européen de juin a décidé de progresser dans la relation envers les deux pays, en convenant que l'UE ouvrirait les négociations d'adhésion avec la Serbie et commencerait à travailler sur un mandat de négociation. Le Conseil a également ouvert des négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo, première étape sur le chemin de l'adhésion à l'UE.



Conférence sur la faim, la nutrition et la justice climatique à Dublin Castle

Ouverture d'un nouveau chapitre dans les pourparlers d'adhésion avec la Turquie

La présidence a œuvré pour relancer le processus d'adhésion de la Turquie et a obtenu, en juin, un accord sur l'ouverture du chapitre sur la politique régionale, premier chapitre à être ouvert en trois ans.

Ouverture d'un nouveau chapitre dans les pourparlers d'adhésion avec le Monténégro

Lors de la présidence irlandaise, dans le cadre des négociations d'adhésion avec le Monténégro, le chapitre sur l'éducation et la culture a été ouvert.

Politique européenne de voisinage: finalisation des accords d'association avec l'Arménie, la Géorgie et la Moldavie

En collaboration avec le SEAE, la présidence a été témoin de la conclusion des accords d'association avec l'Arménie, la Géorgie et la Moldavie, dans le cadre du processus du Partenariat oriental. Ces accords aident à la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage pour soutenir et promouvoir la stabilité et la prospérité économique aux frontières est et sud de l'UE. Les accords contribuent également à promouvoir la réforme démocratique et à renforcer le développement économique au sud et à l'est de l'Union.

Accord de conciliation avec le Parlement européen sur la décision de fournir une aide macrofinancière à la Géorgie

L'aide macrofinancière (AMF) européenne apporte un soutien financier aux pays non membres de l'UE qui connaissent des difficultés budgétaires ou des difficultés relatives à leur balance des paiements à court terme. L'AMF complète des financements de long terme de l'UE et des institutions internationales, telles que le FMI, afin de soutenir des réformes structurelles et accroître la stabilité dans des pays tiers. En mai, la présidence irlandaise a conclu un accord en vue de fournir à la Géorgie une AMF d'un montant de 46 milliards d'euros. La décision relative à la Géorgie a été accompagnée d'une déclaration établissant un cadre plus général pour assurer des décisions solides et efficaces sur l'aide macrofinancière aux pays tiers.

Soutenir la paix et la sécurité à l'échelle mondiale

La présidence irlandaise a activement soutenu le service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. En effet, elle a représenté la haute représentante lors de plusieurs dialogues et conseils de haut niveau avec des pays tiers et des organisations régionales, et informé le Parlement européen des résultats des discussions tenues lors du Conseil «Affaires étrangères».

Mise en avant de la dimension humanitaire dans les conclusions du Conseil sur la Syrie

En tant que présidence, l'Irlande a cherché constamment à garantir que les discussions de l'UE en matière de politique et de sécurité sur le conflit en Syrie soient alimentées par l'examen de la situation humanitaire sérieuse, et qui s'aggrave.

En janvier, le Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés a participé à un débat important sur la Syrie, lors de la réunion informelle des ministres européens de la justice et des affaires intérieures, organisée à Dublin. Des discussions ont également été menées au niveau du Conseil avec l'analyse des actions pouvant être prises afin de soulager le sort des réfugiés et des personnes déplacées dans la région.

L'accent mis sur les relations UE-Afrique

La présidence irlandaise a fait une large place au développement et au renforcement des relations entre l'UE et l'Afrique, dans le cadre des préparations du sommet UE-Afrique, organisé l'année prochaine, et de la révision de la stratégie commune Afrique-UE.

La présidence a donné la priorité aux efforts visant à trouver une solution à la détérioration de la sécurité au Mali. Parmi ces efforts, l'organisation à Dublin en février d'une réunion des ministres européens du développement, à l'occasion de laquelle la reprise de l'assistance européenne en matière de coopération au développement a été décidée.

Garantir que l'UE parle d'une seule voix dans les organisations internationales pour renforcer son rôle positif

La collaboration avec le SEAS en vue de promouvoir une politique étrangère de l'UE plus efficace et cohérente au sein de l'ONU et autres organisations internationales, était une priorité pour la présidence irlandaise. L'Irlande étant actuellement membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, la présidence s'est efforcée de garantir l'engagement réel de l'UE sur les questions des droits de l'homme. La présidence a travaillé en étroite collaboration avec la délégation européenne à Genève afin de garantir l'adoption, lors de la 22^e séance du Conseil des droits de l'homme, de quatre résolutions menées par l'UE concernant la République populaire démocratique de Corée, la Birmanie/le Myanmar ainsi que la liberté de religion ou de croyance et les droits de l'enfant. L'Irlande a conduit la participation de l'UE aux négociations de la 57^e session de la Commission des Nations unies sur la condition de la femme, ayant abouti à l'adoption de conclusions concertées sur l'élimination et la prévention de la violence envers les femmes.

Promotion de la paix, du désarmement et de la non prolifération des armes

Dans son rôle de présidence, l'Irlande a contribué à la définition des politiques et des positions de l'UE dans des discussions majeures sur le désarmement et la non-prolifération des armes, y compris lors de la troisième Conférence de révision de la Convention sur les armes chimiques organisée à La Haye en avril. La présidence a également travaillé en étroite collaboration avec le SEAE lors

des négociations au Nations unies en mars relatives au traité sur le commerce des armes adopté le 2 avril à New York.

Promotion des droits de l'homme

La présidence a œuvré pour faire avancer l'agenda sur les droits de l'homme y compris avec la mise en place effective du cadre stratégique et du plan d'action de l'UE en matière de droits de l'homme. Trois séries d'orientations relatives aux droits de l'homme ont été adoptées, par le Conseil «Affaires étrangères». Ces orientations guideront l'action de l'UE à l'échelle internationale sur les priorités spécifiques suivantes: la peine de mort, la liberté de religion ou de croyance, ainsi que la promotion et la protection de la jouissance des droits de l'homme par les personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI).

Renforcement des capacités de l'UE en matière de prévention et de résolution des conflits

S'appuyant sur l'expérience de l'Irlande dans le processus de paix en Irlande du Nord ainsi que sur sa présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2012, la présidence irlandaise a accordé une place de première importance au renforcement des capacités de l'UE en matière de prévention et de résolution des conflits. Cela comprend la collaboration avec le SEAE et le Parlement européen concernant l'organisation en mai d'une conférence commune à Bruxelles intitulée «L'UE, artisan de la paix». La conférence a rassemblé des spécialistes provenant de l'UE, des Nations unies et de la société civile, afin d'examiner la manière de renforcer les capacités de l'Union en matière de prévention des conflits et de médiation.

Politique de sécurité et de défense commune

Dans le domaine de la défense, la présidence irlandaise a défendu un programme ambitieux pour garantir le développement continu de la capacité européenne à agir en faveur de la paix et de la sécurité de par le monde, dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune (PSDC). En étroite collaboration avec le SEAE, la Commission européenne et l'Agence européenne de défense, la présidence irlandaise a noué le dialogue avec des organisations internationales, telles que l'ONU, l'Union africaine et l'OTAN en vue d'améliorer la capacité de l'UE et des États membres à contribuer à des opérations de maintien à la paix.

Soutenir les opérations de gestion de crise

Lors d'un Conseil extraordinaire organisé le 17 janvier afin de discuter de la dégradation de la situation au Mali, le Conseil «Affaires étrangères» a autorisé le lancement d'une mission militaire de l'Union européenne en vue de contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali). Le Conseil «Affaires étrangères» du mois de mai a autorisé l'ouverture de négociations avec la Libye pour un accord concernant le statut de la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libye).

Adhésion de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH)

Le traité de Lisbonne prévoit l'adhésion de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH). Les actions des institutions de l'UE devront donc être en conformité avec la CEDH et les personnes affectées par de telles actions pourront déposer une plainte individuelle auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, si elles estiment que leurs droits n'ont pas été respectés. La présidence a conclu un accord sur le texte relatif à l'accord d'adhésion.

Politique internationale humanitaire et de développement

L'UE et ses États membres fournissent plus de la moitié de l'aide au développement destinée aux pays pauvres. Un défi permanent est de garantir que l'aide financière joue pleinement son rôle dans la transformation de la vie quotidienne des personnes dans les pays en développement. Lors de sa présidence, l'Irlande a travaillé en étroite collaboration avec la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en vue de faire progresser la lutte contre la pauvreté et la faim, et de promouvoir la paix, le respect des droits de l'homme et la justice dans le cadre de la politique de l'UE en matière de développement.

Conclusions du Conseil sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le domaine de l'aide extérieure

La lutte contre la faim dans le monde était au centre du programme de la présidence en matière d'aide au développement. En mai, la présidence a conclu un accord avec ses partenaires sur des conclusions du Conseil qui approuvent une nouvelle politique européenne en matière de nutrition, afin d'améliorer la nutrition maternelle et infantile dans le cadre de l'aide extérieure. Les conclusions approuvent également un plan de mise en œuvre européen ambitieux en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui institut la façon dont l'UE et ses États membres mettront en place leurs engagements politiques prioritaires dans les domaines de la faim et de l'alimentation.

La lutte contre les effets du changement climatique sur la faim dans le monde

En avril, la présidence a coorganisé une conférence internationale à Dublin intitulée «Faim, nutrition et justice climatique» avec la fondation de Mary Robinson pour la justice climatique. Cette conférence a rassemblé des décideurs politiques ainsi que des personnes confrontées à l'augmentation des prix des denrées alimentaires, aux mauvaises récoltes, à la sous-alimentation et à la faim en raison des effets du changement climatique. La conférence a placé les personnes les plus affectées au centre du processus politique actuellement engagé, afin de constituer le nouveau programme international de développement pour l'après-2015.

Conclusions du Conseil relatives à l'approche de l'UE concernant la résilience

La réunion des ministres chargés du développement, tenue à Dublin en février, a étudié la façon de coordonner au mieux les actions de secours d'urgence, de réhabilitation et de développement, avec une attention toute particulière sur la situation dans la Corne de l'Afrique. La nouvelle approche adoptée dans les conclusions du Conseil est axée sur le renforcement de la résilience des familles et communautés les plus vulnérables dans les pays en développement les plus pauvres. L'objectif est de mettre en place une politique qui contribue à développer la capacité des communautés et des pays touchés à faire face puis à se remettre des conséquences des crises économiques, sociales, humanitaires et politiques, ainsi qu'à éviter l'apparition de nouvelles crises.

Conclusions du Conseil sur le programme général de développement pour l'après-2015

Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont eu des répercussions majeures dans la lutte contre la pauvreté dans le monde, cependant ils arrivent à échéance en 2015. En février, lors de la réunion informelle sur le développement, les ministres ont eu leur premier échange de vues significatif quant à la planification du programme pour l'après-2015, en tenant compte des résultats du Sommet Rio +20 de 2012 sur le développement durable. En juin, le Conseil a adopté une position commune concernant le programme pour l'après-2015, suite à l'approbation des ministres du développement et de l'environnement. Les conclusions présentent une position de l'UE ouverte, cohérente et réactive en amont de l'évènement onusien de haut niveau sur les OMD organisé à New York en septembre 2013. Cette position sera également affichée lors de la participation de l'UE dans tous les forums traitant du programme de l'après-2015.

La lutte contre les effets du changement climatique

La présidence a également œuvré à progresser sur des solutions pour atténuer et lutter contre les changements climatiques en faisant avancer la législation visant à réduire les émissions et à encourager un avenir plus écologique au sein de l'UE comme à l'échelle mondiale.

Accord sur les émissions de CO₂ des voitures et des fourgonnettes

(Soumis à l'approbation finale des institutions)

Les voitures et les fourgonnettes représentent environ 13,5 % des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'UE, un gaz qui pollue l'atmosphère. Les deux accords conclus par la présidence avec le Parlement européen en juin, soumis à l'approbation finale des institutions, réduira les émissions de CO₂ provenant des voitures et des fourgonnettes. Les deux règlements exigeront que les fabricants produisent des véhicules qui respectent des objectifs d'émissions de CO₂ plus strictes. Les directives profiteront à la fois à l'environnement et à l'innovation.

Conclusions du Conseil sur la stratégie européenne d'adaptation au changement climatique

Adoptée en juin lors du Conseil européen, la stratégie européenne d'adaptation au changement climatique a pour objectif de contribuer à une Europe plus résistante face aux problèmes climatiques. De plus, elle vise à améliorer les capacités de préparation et de réponse face aux répercussions du changement climatique à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne, via la promotion et la mise en place de partage des connaissances entre les États membres et les organismes régionaux. La stratégie souligne également l'importance d'intégrer le concept d'adaptation dans toutes les politiques pertinentes et à tous les niveaux de gouvernement, et de garantir que les compagnies d'assurance travaillent avec leurs clients pour réduire les risques associés au changement climatique.

Accord sur la décision «arrêter les pendules» relative au système d'échange de quotas d'émission du secteur de l'aviation

Le système européen d'échange de quotas d'émission (SEQE) est entré en vigueur en 2005 afin de promouvoir la réduction rentable des gaz à effet de serre. Il s'agit d'un élément clé de l'engagement de l'UE dans la lutte contre les effets du changement climatique. L'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) des Nations unies tente de dégager un accord relatif à une mesure axée sur le marché mondial, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'aviation internationale. L'OACI prévoit de définir un calendrier pour conclure un tel accord lors de son assemblée organisée plus tard dans l'année. En mars, la présidence irlandaise a obtenu un accord avec le Parlement européen sur la proposition «arrêter les pendules», qui interrompt pendant un an (jusqu'à avril 2014) le SEQE européen pour les vols intercontinentaux afin de démontrer la bonne volonté de l'UE et permettre aux négociations de l'OACI de progresser.

Rapport d'étape sur le règlement relatif aux gaz à effet de serre fluoré

Les gaz à effet de serre fluoré sont des gaz créés par l'homme et utilisés dans l'industrie. Il s'agit de gaz à effet de serre important qui contribuent au réchauffement de la planète. Le rapport d'étape présenté par la présidence irlandaise lors du Conseil «Environnement» au mois de juin, continuera de promouvoir la réduction de l'utilisation de ces gaz et l'atténuation des effets négatifs sur l'environnement.

La convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

L'UE a un rôle central à jouer dans l'apport de solutions face à la menace mondiale que représentent les effets du changement climatique, y compris via sa participation dans les négociations organisées au niveau de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Sous la présidence irlandaise, l'Union a poursuivi son rôle actif et positif dans les négociations, afin de parvenir à un nouvel accord mondial applicable par tous d'ici à 2015 et d'accroître les ambitions en matière d'atténuation pour la période précédant 2020, en tentant ainsi de stabiliser l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 °C. Par ailleurs, des progrès ont été effectués sur la mise en œuvre d'accords déjà en place, y compris sur le développement d'une meilleure compréhension sur la manière d'envisager le rôle de l'agriculture et des forêts dans le contexte du changement climatique.

La dimension extérieure de la politique en matière de justice et affaires intérieures

Accord sur le régime d'asile européen commun

La présidence a obtenu un accord sur les deux derniers éléments du régime d'asile européen commun, à savoir la **directive sur les procédures d'asile**, qui met en place des normes minimales concernant les procédures d'octroi et de retrait du statut de réfugié, et le **règlement Eurodac** relatif au système pour la comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile et de certaines catégories d'immigrants illégaux.

Accord le système européen de surveillance des frontières (Eurosur)

La présidence a obtenu un accord provisoire avec le Parlement européen sur le règlement instituant un système européen de surveillance des frontières (Eurosur). Ce règlement établira un mécanisme pour que les autorités de surveillance aux frontières des États membres partagent des informations opérationnelles et coopèrent ensemble afin de réduire le nombre d'immigrés en situation irrégulière entrant en Europe. Le système aidera également à la prévention des crimes transfrontaliers, tels que la traite des êtres humains et le trafic de drogues.

Règlements instituant les Fonds en matière de justice et affaires intérieures

La présidence a beaucoup progressé en fournissant un socle solide pour un accord concernant les Fonds suivants:

- » proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant création du Fonds «Asile et migration»;
- » proposition de règlement instituant, dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure, l'instrument de soutien financier en matière de frontières extérieures et de visas;
- » proposition de règlement définissant les dispositions générales du Fonds «Asile et migration» et du Fonds pour la sécurité intérieure.

Accords en matière de visas et de réadmission

La présidence a beaucoup progressé dans les négociations sur les propositions d'amendements du règlement de 2001 en matière de visa qui dresse la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation.

Des accords de facilitation de la délivrance de visas avec la Moldavie et l'Ukraine ont été adoptés pendant la présidence. Par ailleurs, les accords de facilitation de visas et de réadmission avec le Cap-Vert et l'Arménie ont été signés et seront adoptés après finalisation des formalités nécessaires. La présidence a également fait avancer l'accord de facilitation de la délivrance de visas entre l'UE et la Russie.

Une Europe plus sûre: lutter contre la grande criminalité et le terrorisme

La présidence a assuré un dialogue continu concernant la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. À l'occasion de la réunion informelle du Conseil «Justice et affaires intérieures», organisée à Dublin en janvier, les ministres ont plaidé pour la poursuite d'actions fermes visant à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée.

La présidence a également travaillé sur l'enjeu de la radicalisation. Pendant le Conseil du mois de juin, les ministres ont eu une discussion approfondie sur l'enjeu des combattants étrangers et émigrés rentrés au pays, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, notamment à l'égard de la Syrie. Lors de ces deux occasions, le coordinateur pour la lutte contre le terrorisme était chargé du suivi, et des actions ont d'ores et déjà été entamées sur ces mesures.

De plus, la présidence est parvenue à des conclusions du Conseil appelant à une mise à jour de la stratégie de l'UE visant à combattre la radicalisation et le recrutement de terroristes. Ces conclusions plaident également pour le au renforcement du rôle des autorités de sécurité intérieure dans les politiques industrielles et de recherche liées à la sécurité.

Concernant la lutte contre la criminalité organisée, la présidence a obtenu un accord définissant les priorités d'Interpol en la matière pendant le deuxième cycle politique européen contre la criminalité organisée, de 2014 à 2017. Cet accord fait suite à la publication par Interpol en mars de la première évaluation de la menace que représentent la grande criminalité et la criminalité organisée dans l'UE (SOCTA). Les priorités d'Interpol seront donc la lutte contre l'immigration illégale, la traite des êtres humains, la contrefaçon des biens, la fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant (TVA) et la fraude en matière d'accises, les drogues synthétiques, l'héroïne et la cocaïne, les armes à feu, la cybercriminalité et la criminalité organisée contre la propriété.

En collaboration avec la présidence chypriote, la présidence irlandaise a en outre rédigé un manuel des meilleures pratiques dans la lutte contre la criminalité financière.

Par ailleurs, la présidence a obtenu des conclusions du Conseil faisant suite à la communication de la Commission relative à un modèle européen d'échange d'informations. Il s'agit d'un modèle qui permettra aux organismes chargés de l'application des lois d'un État membre d'accéder plus facilement aux informations détenues par les organismes homologues d'un autre État membre.

Le développement d'un système à l'échelle européenne visant à renforcer la coopération en matière de confiscation des produits du crime dans l'UE, était une priorité de la présidence. Après le vote d'orientation au Parlement européen le 7 mai concernant la directive sur la confiscation et le recouvrement des avoirs d'origine criminelle, la présidence a immédiatement engagé des négociations avec le Parlement. Nous espérons que cela fournira une base pour une adoption rapide de la directive.

Adoption du plan d'action drogue de l'UE (2013-2016)

Lors du Conseil «Justice et affaires intérieures» du mois de juin, les ministres ont convenu d'un plan d'action drogue d'une durée de quatre ans, de 2013 à 2016. Le plan d'action définit un vaste éventail de mesures concrètes qui seront mises en œuvre en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie européenne de lutte contre la drogue, dans le cadre des domaines politiques de réduction de la demande et réduction de l'offre. Les enjeux relatifs à la coordination, à la coopération et à l'échange d'information au niveau international ainsi qu'à la recherche, au contrôle et à l'évaluation sont également pris en compte par le plan d'action, qui cherche à s'attaquer aux conséquences dévastatrices de la drogue sur les individus, les familles et la société toute entière.

Accord sur les précurseurs de drogues

La présidence irlandaise a conclu un accord en première lecture avec le Parlement européen sur la modification du règlement relatif aux précurseurs de drogues. Il s'agit de produits chimiques très répandus pour fabriquer des produits d'usage courant, tels que les détergents, mais qui peuvent également être utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants. Ce nouvel accord améliorera et renforcera des mesures harmonisées pour le contrôle et le suivi de ces produits à double usage au sein de l'UE, afin de lutter contre la production et le commerce de drogues illégales.

Programme d'action pour la douane dans l'Union européenne pour la période 2014-2020 (Douane 2020)

La présidence irlandaise a conclu un accord en première lecture avec le Parlement européen sur le règlement qui vise à renforcer le fonctionnement de l'union douanière et du marché unique de l'UE. Ce règlement soutiendra la coopération entre les autorités douanières et autres acteurs via la mise en réseau, le développement des compétences et l'approfondissement des capacités informatiques. Le programme d'action «Douane 2020», qui œuvre à la promotion d'une application uniforme et efficace de la législation douanière, contribuera à la stratégie «Europe 2020» pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Fourniture d'informations sur les droits des victimes de la traite des êtres humains

Résultant de la stratégie de l'UE vers l'éradication de la traite des êtres humains 2012-2016, la Commission européenne a préparé un document intitulé «Les droits des victimes de la traite des êtres humains dans l'UE». Ce document présente une synthèse conviviale reprenant les instruments européens actuels en matière de protection et de soutien aux victimes. S'appuyant sur ce document, la présidence irlandaise a obtenu, lors du Conseil JAI de juin, l'accord sur des conclusions relatives à un cadre européen pour la fourniture d'informations sur les droits des victimes de la traite des êtres humains dans l'UE.

Adoption du nouveau règlement sur les mesures douanières assurant le respect des droits de propriété intellectuelle (DPI)

La violation des droits de propriété intellectuelle dans le commerce de marchandises est un problème mondial qui affecte aussi bien les entreprises que les consommateurs. La présidence irlandaise a facilité la conclusion d'un accord avec le Parlement européen concernant un nouveau règlement sur les mesures douanières assurant le respect des droits de propriété intellectuelle (DPI). Le règlement simplifiera et renforcera les mesures afin de combattre le commerce des produits de contrefaçon, à travers la destruction des produits suspectés d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle. Avec la protection des DPI, le travail des salariés fabriquant des produits légitimes est protégé, comme le sont les droits et la sécurité des consommateurs à l'achat de ces produits.

Orientation générale sur la directive relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal

En 2010, la Commission européenne a estimé à plus de 600 millions d'euros le préjudice de la fraude contre les intérêts financiers de l'Union. Même si l'UE a adopté des lois pour combattre le blanchissement d'argent et la corruption, les règles et les sanctions diffèrent grandement entre les États membres. La présidence irlandaise a dégagé un accord avec le Parlement européen sur une orientation générale concernant ce projet de directive qui vise à renforcer les dispositions juridiques déjà en place pour protéger les intérêts financiers de l'UE lorsque des crimes tels que la fraude, la corruption ou le blanchiment d'argent sont commis.

Création du Fonds pour la sécurité intérieure pour apporter un soutien financier en matière de coopération policière, de prévention et lutte contre la criminalité et de gestion de crise

Cette proposition fixe les règles pour le versement des Fonds de l'Union en matière de coopération policière, de sécurité intérieure et de gestion de crise afin de contribuer à garantir un niveau de sécurité élevé au sein de l'UE. L'objectif de ce Fonds est d'améliorer la capacité des États membres et de l'Union à gérer de manière efficace les risques et les crises liés à la sécurité, à contribuer à la prévention de la criminalité ainsi qu'à combattre la criminalité transfrontalière grave et organisée, et à renforcer la coordination et la coopération entre les autorités policières des États membres. La présidence a résolu des enjeux techniques importants de ce dossier.



La vice-présidente M^{me} Reding et le ministre irlandais M. Shatter

Schengen

Accord sur le paquet «gouvernance de Schengen»

Un accord décisif pour la présidence a été conclu sur le paquet «gouvernance de Schengen». Ces règlements assureront une cohérence et une proportionnalité dans les décisions relatives à la réintroduction temporaire des contrôles aux frontières intérieures dans des circonstances exceptionnelles. Ils créeront également un système plus fiable et plus rigoureux afin de superviser la mise en œuvre de l'acquis Schengen. Par ailleurs, cet accord permet des progrès renouvelés sur plusieurs autres dossiers en matière d'affaires intérieures sur lesquels les négociations avaient été suspendues depuis juin 2012. Le paquet «gouvernance de Schengen» renforcera la sécurité et la stabilité des dispositifs de l'espace sans frontières de Schengen au profit des millions de citoyens qui en bénéficient chaque année.

Accord sur le règlement relatif au code frontières Schengen

Cet accord apporte des clarifications et répond aux problèmes concrets apparus au cours des premières années d'application du code frontières Schengen. Il fournit, en outre, un cadre juridique explicite aux accords bilatéraux relatifs à la réalisation de vérifications conjointes aux frontières dans le cadre du trafic routier. Issue de la percée de la présidence sur le paquet «gouvernance de Schengen», la mesure a été officiellement adoptée.

Lancement du système d'information Schengen (SIS II)

La présidence a supervisé le lancement réussi du système d'information Schengen (SIS II) le 9 avril. Il s'agit d'un élément indispensable de l'espace de libre circulation de Schengen qui facilite l'échange d'informations entre les services de police et les autorités frontalières dans les États membres.

4. L'Europe, pour ses citoyens

L'Année européenne des citoyens 2013, axée sur les droits dont nous jouissons en tant que citoyens de l'UE, a officiellement été lancée en janvier à Dublin par le Premier ministre irlandais (Taoiseach), le vice-Premier ministre (Tánaiste) et le président de la Commission, M. Barroso.

Le citoyen se trouvait au cœur de l'action de la présidence dans tous les domaines politiques, des mesures politiques majeures à celles avec un effet plus immédiat sur la vie quotidienne, de la sécurité des employés à la protection des consommateurs, de la santé publique aux droits de l'homme.

Les citoyens doivent être au centre du processus de prise de décision de l'Union européenne. En janvier, une réunion informelle des ministres des affaires européennes a été organisée à Dublin afin de discuter des implications d'une intégration budgétaire et économique approfondie sur la légitimité démocratique et la responsabilité. La réunion a examiné la manière d'améliorer la communication avec les citoyens et de garantir que le Parlement européen et les parlements nationaux puissent remplir pleinement leur rôle dans le processus de prise de décision. En juin, cette discussion s'est poursuivie à l'occasion de l'invitation des représentants des parlements nationaux et des institutions européennes au Parlement irlandais (Oireachtas).

Conclusions du Conseil sur les mesures d'investissement social

La présidence a mené des discussions au sein du Conseil afin de dégager des conclusions sur les mesures d'investissement social. Ce vaste ensemble de mesures guide les États membres vers une dépense plus efficace en matière de protection sociale, en vue de parvenir à des résultats sociaux positifs et durables dont un taux d'emploi élevé et une baisse des niveaux d'exclusion sociale et de pauvreté. Les mesures englobent un large éventail de domaines politiques, des enfants aux soins de santé à travers l'éducation et la formation, en passant par l'activation et le recyclage professionnels, en reflétant toujours l'approche de la présidence; une présidence axée sur les citoyens et qui fait la différence.

Accord conclu sur le programme «L'Europe pour les citoyens»

L'UE doit écouter plus attentivement ses citoyens pour s'assurer que leurs points de vue et leurs opinions sur le futur développement de l'Europe soient pris en compte. Lors de l'Année européenne des citoyens, la présidence a dégagé un accord parmi les États membres sur le programme «L'Europe pour les citoyens» qui soutient la participation démocratique, l'engagement civique et la mémoire européenne à travers plusieurs projets dont des programmes d'information d'ONG, le jumelage de villes, le volontariat et les échanges. Cet accord est désormais soumis à l'adoption par le Parlement européen.

Accord sur la directive relative à la reconnaissance mutuelle des mesures de protection en matière civile

Le règlement prévoyant la reconnaissance mutuelle des mesures de protection en matière civile («ordonnance de protection civile») a été officiellement adopté par les ministres lors du Conseil «Justice et affaires intérieures» en juin 2013. Le règlement est intégré à un paquet législatif (le paquet «victimes» de la CE) dont l'objectif est de renforcer et de protéger de manière significative les droits des victimes au sein de l'UE. Cela signifie qu'une ordonnance de protection civile, telle qu'une ordonnance d'éloignement pour violence domestique, peut toujours être appliquée si la victime voyage ou déménage dans un autre État membre.

Accord sur la directive relative au droit d'avoir accès à un avocat dans les procédures pénales

Tant la Charte européenne des droits fondamentaux que la Convention européenne des droits de l'homme protègent le droit à un procès équitable et les droits de la défense. La directive conclue avec le Parlement européen en juin garantit aux personnes suspectées ou accusées d'un crime le droit d'avoir accès à un avocat et d'informer une tierce personne de leur détention. Il s'agit d'une étape supplémentaire vers un ensemble de mesures visant à garantir des droits minimums lors d'un procès équitable dans toute l'Union européenne.



Rapport d'étape sur la participation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises

La proposition de directive exige que les États membres prennent des actions afin de garantir qu'au moins 40 % des directeurs de conseils d'administrations des grandes entreprises cotées en bourse (excluant les PME) représentent les deux sexes d'ici à 2020. Parmi diverses mesures, la présidence a achevé une proposition en première lecture pour une directive portant sur l'amélioration de la parité femmes-hommes au niveau des administrateurs non exécutifs des entreprises cotées en bourse. Fin juin, la présidence a fait circuler aux États membres un projet de la proposition de directive qui servira de socle solide permettant à la présidence lituanienne d'avancer sur la mesure.

Lutter contre les discriminations

La présidence a présenté un rapport d'étape sur un projet de loi mettant en application le principe d'égalité de traitement entre les personnes, indépendamment de leur race ou origine ethnique, en matière d'emploi, de fourniture de biens et de services, d'éducation et de protection sociale. La proposition de la Commission visant à garantir que les droits des travailleurs migrants et de leur famille emménageant dans l'UE soient respectés et défendus a également été avancée par la présidence devant le Conseil.

La lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'homophobie

Le développement des droits fondamentaux au sein de l'UE a été une priorité de la présidence irlandaise dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Un débat axé sur la nécessité de lutter contre les problèmes de racisme, xénophobie, antisémitisme et homophobie a été lancé par la présidence pendant une réunion informelle des ministres organisée à Dublin en janvier. Lors du Conseil «Justice et affaires intérieures» du mois de juin, ont été adoptées les conclusions portant sur les droits fondamentaux et l'État de droit, ainsi que celles sur le rapport de 2012 de la Commission concernant l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Parmi ces conclusions, le Conseil a entrepris d'étudier davantage, au cours de ses prochaines réunions, le besoin éventuel de méthodes ou d'initiatives, et la forme qu'elles prendraient, pour mieux défendre certaines valeurs fondamentales, notamment l'État de droit et les droits fondamentaux des individus dans l'Union. Le Conseil a également décidé de se pencher sur la lutte contre des formes extrêmes d'intolérance, telles que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'homophobie.

Proposition établissant le programme «Justice» (2014-2020)

La proposition remplace les trois programmes actuels et vise à promouvoir une application efficace, globale et cohérente de la loi européenne dans les domaines de coopération judiciaire en matière civile et pénale, afin de renforcer l'accès à la justice. La présidence a résolu des enjeux techniques importants de ce dossier.

Proposition instituant le programme «Droits, égalité et citoyenneté»

L'objectif de la proposition est de lutter contre les violences envers les femmes et les enfants ainsi que de promouvoir les droits liés à la citoyenneté, les droits de l'enfant, la non-discrimination, la protection des données et des consommateurs au sein du marché intérieur. La présidence a résolu des enjeux techniques importants de ce dossier.



2^E PARTIE

LES RÉSULTATS DE LA
PRÉSIDENTE IRLANDAISE
ORGANISÉS PAR FORMATION
DU CONSEIL

Conseil «Affaires générales» (CAG)

- » Conférence intergouvernementale avec le Monténégro: chapitre 26 des négociations d'adhésion (Éducation et culture) ouvert et provisoirement clôturé
- » Accord au Conseil sur l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Serbie
- » Accord au Conseil sur l'ouverture des négociations relatives à l'accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo
- » Accord sur l'ouverture du chapitre 26 des négociations d'adhésion (Politique régionale) avec la Turquie
- » Accord avec le Parlement européen sur la révision du règlement relatif au statut des fonctionnaires
- » Conclusions du Conseil relatives à la stratégie sur la cybersécurité
- » Conclusions du Conseil relatives à politique maritime intégrée
- » Conclusions du Conseil sur la Bulgarie et la Roumanie: mécanisme de coopération et de vérification
- » Conclusions du Conseil saluant les progrès de la Croatie et se réjouissant à la perspective de son adhésion à l'UE
- » Conclusions du Conseil sur le programme général pour l'après-2015
- » Accord du Conseil sur le texte de la directive «normes de base» (protection contre les radiations)



Le Tánaiste Eamon Gilmore lors de la réunion informelle des ministres des affaires étrangères

- » Adoption des modalités de la gestion politique intégrée de l'UE dans les situations de crise
- » Adoption des amendements techniques concernant l'adhésion de la Croatie
- » Adoption d'une décision adressant à la Commission des directives en vue de la négociation et la révision de la Convention sur la sûreté nucléaire
- » Adoption d'une décision portant augmentation du nombre d'avocats généraux à la Cour de Justice
- » Adoption de la déclaration de Galway pour le lancement d'une alliance en matière de recherche sur l'océan Atlantique avec le Canada et les États-Unis
- » Rapport d'étape sur l'ensemble de mesures législatives relatives à la politique de cohésion

Conseil «Affaires étrangères» (CAE)

Affaires étrangères

- » Décision du Conseil sur le lancement de la mission de formation de l'UE au Mali pour contribuer à la formation des Forces armées maliennes (EUTM Mali)
- » Décision du Conseil en vue d'alléger les sanctions européennes imposées à la Syrie, y compris sur l'embargo pétrolier, afin d'aider les populations civiles et soutenir l'opposition dans le pays
- » Levé des sanctions européennes contre la Birmanie/le Myanmar, à l'exception de l'embargo sur les armes
- » Décision du Conseil établissant une mission de l'Union européenne de gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libye)
- » Mesures restrictives européennes contre la République populaire démocratique de Corée (RPDC) renforcées par le Conseil, et condamnation vigoureuse de l'essai nucléaire conduit par la RPCD
- » Autorisation accordée par le Conseil aux États membres de signer, au nom de l'Union européenne, le traité sur le commerce des armes
- » Adoption du soutien de l'UE en faveur d'un changement durable dans les sociétés en transition
- » Adoption des orientations révisées concernant la peine de mort
- » Adoption des orientations de l'UE relatives à la promotion et la protection de la liberté de religion ou de croyance
- » Adoption des orientations de l'UE visant à promouvoir et protéger la jouissance des droits de l'homme par les personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)

Commerce extérieur

- » Accord en deuxième lecture conclu avec le Parlement européen sur les dossiers Omnibus I et II, portant modifications réglementaires aux procédures de prise de décision de l'UE en matière de politique commerciale
- » Accord du Conseil sur un mandat pour la négociation relative à un accord global en matière de commerce et d'investissement avec les États-Unis
- » Accord du Conseil sur un mandat pour la négociation relative à un accord sur le commerce des services à Genève
- » Conclusion d'un accord de libre-échange approfondi et complet avec la Moldavie
- » Lancement des négociations sur un accord de libre-échange approfondi et complet avec le Maroc
- » Entame des négociations sur un accord commercial entre l'UE et le Japon
- » Lancement de considération initiale du Conseil sur un mandat d'investissement entre l'UE et la Chine
- » Application provisoire d'accords de libre-échange avec le Pérou et la Colombie
- » Simplification du choix d'une préférence de l'UE unique dans le processus de sélection du directeur général de l'Organisation mondiale du commerce
- » Accord sur un compromis relatif au règlement concernant l'accès au marché en mars, et adopté par le Conseil et le Parlement européen en mai
- » Décision du Conseil autorisant la Commission à entamer les négociations avec la Thaïlande sur un accord de libre-échange, et lancement desdites négociations
- » Décision du Conseil établissant la position de l'UE au sein du Conseil ADPIC de l'Organisation mondiale du commerce, concernant la demande de prolongement de la période de transition dans le cadre du TRIPS
- » Réintégration de la Birmanie/du Myanmar au système de préférences généralisées

Développement

- » Conclusions du Conseil relatives au programme général pour l'après-2015
- » Conclusions du Conseil relatives à «l'approche de l'UE sur la résilience»
- » Conclusions du Conseil relatives à «la sécurité alimentaire et nutritionnelle en assistance extérieure»
- » Conclusions du Conseil relatives au «rapport annuel de 2013 au Conseil européen sur les objectifs de l'aide au développement de l'UE»
- » Conclusions du Conseil relatives au rapport spécial n°17/2012 de la Cour des comptes européenne: «Pour un réseau routier durable en Afrique subsaharienne - contribution du Fonds européen de développement (FED)»

- » Accord du Conseil sur l'accord interne du 11^e Fonds européen de développement (FED) et accord du Conseil UE-ACP sur le nouveau protocole financier relatif au 11^e FED pour la période 2014-2020
- » Accès élargi pour les exportateurs de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique aux marchés de l'UE
- » Accord du Conseil UE-ACP sur l'adhésion de la République fédérale de Somalie à l'accord de Cotonou
- » Adoption des recommandations sur la décharge donnée par le Parlement européen à la Commission pour la mise en œuvre des opérations des 8^e, 9^e et 10^e Fonds européen de développement pour l'année 2011
- » Accord sur une position du Conseil concernant le règlement pour une nouvelle initiative «UE Aid Volunteer»
- » Reprise de l'aide au développement au Mali

Défense

- » Lancement officiel de la mission européenne de formation militaire au Mali
- » Lancement des discussions préparatoires avec les États membres en vue d'identifier les principales priorités pour le Conseil européen sur la défense en décembre 2013
- » Renforcement des relations entre l'UE et l'ONU à travers une plus grande participation de l'UE
- » Développement d'une approche plus cohérente sur la sécurisation et la défense des intérêts stratégiques maritimes de l'UE, notamment via les éléments de sécurité et de surveillance maritime des conclusions du Conseil relatives à la politique maritime intégrée
- » Progrès sur l'apport des moyens militaires prêts à être déployés pour la politique de sécurité et de défense commune par les États membres dans le cadre des initiatives de l'Agence européenne de défense de «mutualisation et partage»
- » Sensibilisation au domaine de la cybersécurité dans tous les secteurs avec l'organisation d'un séminaire à Bruxelles

Politique européenne de voisinage

- » Accord d'association finalisé avec l'Arménie
- » Accord d'association finalisé avec la Moldavie
- » Accord d'association finalisé avec la Géorgie

Conseil «Affaires économiques et financières» (ECOFIN)

- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur l'établissement de l'ensemble de mesures relatives au mécanisme de surveillance unique (MSU): le règlement de la BCE et la modification du règlement instituant l'ABE
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur le paquet législatif relatif aux exigences en matière de fonds propres, CRD IV
- » (directive et règlement)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur les règlements du «Two-pack» visant à renforcer les piliers économiques et budgétaires de l'Union économique et monétaire à travers le développement d'une surveillance économique et budgétaire, et la mise en place d'une coordination budgétaire au sein de la zone euro
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur la mise à jour des exigences en matière de transparence pour les émetteurs de valeurs immobilières admises à la négociation sur un marché réglementé
- » Accord en première lecture sur le règlement «Fiscalis 2020»
- » Accord provisoire en première lecture avec le Parlement européen concernant la directive sur le crédit hypothécaire
- » Accord de conciliation concernant l'aide macrofinancière pour la Géorgie
- » Accord avec le Parlement européen concernant les règlements sur les abus de marché
- » Orientation générale sur la directive concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID)
- » Orientation générale sur la directive relative au redressement et à la résolution des défaillances des banques (BRR) - Cadre pour le redressement et la résolution des défaillances des établissements de crédit et sociétés d'investissement
- » Orientation générale sur les règlements relatifs aux produits d'investissement de détail (PRIP)
- » Accord politique sur le règlement de mise en œuvre régissant les règles relatives à la TVA pour les services transfrontaliers
- » Accord politique sur l'avant-projet de budget rectificatif n° 2 pour le budget européen de 2013
- » Accord politique sur le mécanisme de réaction rapide (MRR) contre la fraude à la TVA
- » Accord politique sur le mécanisme d'autoliquidation en matière de TVA
- » Accord politique sur le règlement de mise en œuvre régissant les règles relatives à la TVA pour les services transfrontaliers

- » Conclusions du Conseil relatives au règlement concernant les marchés d'instruments financiers (MiFIR)
- » Conclusions du Conseil relatives à l'évasion et la fraude fiscales
- » Conclusions du Conseil relatives aux déséquilibres macroéconomiques suite aux révisions des déséquilibres dans 13 États membres
- » Conclusions du Conseil relatives à l'espace unique de paiements en euros (SEPA)
- » Conclusions du Conseil relatives au financement de la lutte contre le changement climatique: financement à mise en œuvre rapide
- » Conclusions du Conseil relatives à la qualité de la dépense publique
- » Conclusions du Conseil sur les priorités pour le budget de l'année 2014
- » Approbation du rapport officiel sur des financements à mise en œuvre rapide par l'UE et ses États membres pour 2012
- » Adoption d'une directive visant à réduire la dépendance excessive des trois types d'investisseurs à l'égard des notations de crédit
- » Adoption d'une directive et d'un règlement modifiant les règles de l'UE relatives aux agences de notation
- » Adoption d'une décision permettant à 11 États membres de poursuivre la mise en œuvre d'une taxe sur les transactions financières (TTF) via une plus grande coopération



Le Taoiseach Enda Kenny prenant la parole au Conseil de Lisbonne

- » Adoption d'un mandat autorisant la Commission à négocier une mise à jour des dispositions relatives à la fiscalité de l'épargne avec la Suisse, le Lichtenstein, Monaco, Andorre et Saint-Marin
- » Adoption d'une recommandation du Conseil au Parlement européen concernant la décharge à donner pour le budget général de l'UE pour l'année 2011
- » Rapport d'étape sur la directive relative à la taxation de l'énergie
- » Rapport d'étape sur le règlement relatif aux dépositaires centraux de titres (CSD)

Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI)

- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur un règlement de reconnaissance mutuelle des mesures de protection en matière civile
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur le régime d'asile européen commun (directive sur les procédures d'asile et le règlement Eurodac)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur les propositions législatives relatives à la gouvernance de Schengen: règlement sur la mise en place d'un mécanisme d'évaluation et de contrôle pour vérifier l'application de l'acquis de Schengen, et amendement au code frontières Schengen concernant les règles de rétablissement temporaire de contrôles aux frontières intérieures en cas de circonstances exceptionnelles
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur le règlement prévoyant des amendements techniques relatifs aux frontières Schengen: les règles régissant la circulation transfrontalière des personnes (code frontières Schengen) et la convention mettant en place l'Accord Schengen.
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur directive relative à l'accès à un avocat en cas de procédures pénales
- » Accord politique avec le Parlement européen sur la proposition d'un règlement instituant le système européen de surveillance des frontières (Eurosur)
- » Orientation générale sur la directive relative à la protection des intérêts financiers de l'Union européenne
- » Position du Conseil et entame des discussions avec le Parlement européen concernant la proposition pour une décision sur un mécanisme de protection civile de l'Union
- » Lancement du système d'information Schengen (SIS II)
- » Signature des accords de réadmission avec le Cap-Vert et l'Arménie
- » Signature des accords de facilitation de la délivrance de visas avec le Cap-Vert et l'Arménie.
- » Mise en place d'un cadre pluriannuel pour l'Agence européenne des droits fondamentaux pour la période 2013-2017

- » Conclusion des négociations sur le projet d'adhésion de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH)
- » Conclusions du Conseil relatives aux droits fondamentaux et à l'État de droit, d'après le rapport de la Commission de 2012 sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE
- » Conclusions du Conseil relatives à un cadre européen pour la fourniture d'informations sur les droits des victimes de la traite des êtres humains dans l'UE
- » Conclusions du Conseil relatives au renforcement du rôle des autorités de sécurité en matière de politique industrielle et de recherche liée à la sécurité
- » Conclusions du Conseil relatives à la définition des priorités de l'UE pour la période 2014-2017 en matière de lutte contre la criminalité grave et organisée
- » Conclusions du Conseil invitant à une mise à jour de la Stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes
- » Conclusions du Conseil suite à la communication de la Commission sur le modèle européen d'échange d'informations
- » Conclusions du Conseil concernant le suivi des évaluations de Schengen relatives à l'Islande, la Suède et l'Italie, réalisées entre 2011 et 2012
- » Conclusions du Conseil concernant les évaluations de Schengen relatives aux Bureaux SIRENE/SIS au Danemark, en Islande et en Norvège
- » Accord sur les opérations et la coopération stratégique entre le Liechtenstein et Europol
- » Accord concernant une interdiction à l'échelle européenne de la fabrication et de la commercialisation de la substance psychoactive méthamphétamine 4, appelée MA-4
- » Accord sur de nouvelles dispositions techniques pour permettre au système Vision pour les visas de continuer à être opérationnel, passant ainsi de SIS 1+ à SIS II
- » Adoption du plan d'action drogue 2013-2016
- » Adoption des décisions sur les conclusions des accords entre l'UE et la République de Moldavie et l'Ukraine modifiant les dispositions de délivrance de visas
- » Signature d'une déclaration commune instituant un partenariat pour la mobilité entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne et ses États membres
- » Adoption d'un rapport sur la mise en œuvre de l'article 102A de la convention d'application de l'accord de Schengen en 2010 et 2011
- » Rapport d'étape concernant les principaux aspects du train de mesures sur la protection des données

Conseil «Agriculture et pêche» (AGRI)

- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur le règlement relatif aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie (passeport pour animaux de compagnie)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur la directive relative aux exigences sanitaires régissant le commerce intracommunautaire et l'importation dans l'UE de chiens, de chats et de furets
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur les directives «Breakfast Omnibus»
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur la proposition pour le réseau d'information comptable agricole (RICA)
- » Accord politique avec le Parlement européen instituant des règles pour les paiements directs aux agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune
- » Accord politique avec le Parlement européen instituant une organisation commune des marchés pour les produits agricoles
- » Accord politique avec le Parlement européen sur le financement, la gestion et le contrôle de la politique agricole commune
- » Accord politique avec le Parlement européen sur le soutien au développement rural dans le cadre du Feader
- » Accord en deuxième lecture avec le Parlement européen sur le règlement de base de la politique commune de la pêche
- » Accord en deuxième lecture avec le Parlement européen sur le règlement relatif à l'organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture
- » Adoption d'un règlement du Conseil établissant les aides et les remboursements liés à l'organisation commune des marchés pour les produits agricoles
- » Adoption d'une décision sur la signature, au nom de l'Union européenne, d'un protocole instituant les possibilités de pêche entre l'UE et la République de Côte d'Ivoire
- » Adoption d'une décision autorisant la Commission à entamer les négociations, au nom de l'UE, pour un nouveau protocole d'accord de partenariat dans le secteur de la pêche avec la République des Seychelles
- » Adoption d'un règlement relatif à la protection des juvéniles d'organismes marins
- » Adoption d'un règlement concernant la fixation de certaines opportunités de pêche pour certains stocks de poissons et groupes de poissons applicables dans les eaux communautaires et, pour les navires de l'UE, dans certaines eaux non-européennes
- » Poursuite des discussions sur l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et le Royaume du Maroc



Le ministre M. Coveney et le président de la commission de l'agriculture et du développement rural du PE, M. De Castro

- » Présentation et examen initial d'une proposition sur un règlement relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est de la Méditerranée
- » Conclusions du Conseil relatives à un cadre pour la direction future de l'agriculture biologique au sein de l'UE
- » La présidence a représenté la position de l'UE lors du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF), à Istanbul du 8 au 19 avril
- » Accord de principe au niveau technique sur le dossier des vins aromatisés, qui permettra une adoption rapide
- » Décision du Conseil 2013/138/UE d'étendre l'autorisation de la Commission de voter en faveur de la prorogation, pour une durée de deux ans, de la convention de 1995 sur le commerce des céréales, lors du Conseil international des céréales
- » Décision du Conseil 2013/138/UE d'étendre l'autorisation de la Commission de voter en faveur de la prorogation, pour une durée de deux ans, de l'accord international de 1992 sur le sucre, lors du Conseil international du sucre

Conseil «Compétitivité» (COMPET)

- » Accord en première lecture et vote au Parlement européen concernant la directive «droit des sociétés» (directive comptable)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur la directive relative à la modernisation des qualifications professionnelles
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur le programme «Horizon 2020» (soumis à l’approbation finale des institutions)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur le programme stratégique d’innovation de l’institut européen d’innovation et de technologie (EIT) et sur la modification du règlement de 2008 instituant l’EIT (soumis à l’approbation finale des institutions)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur le code des douanes (refonte)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur une proposition de règlement du PE et du Conseil instituant un programme d’action pour la douane dans l’Union européenne, pour la période 2014-2020 («Douane 2020»)
- » Accord en première lecture sur la modification du règlement 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues (contrôle et suivi intracommunautaires de certaines substances utilisées dans la fabrication de stupéfiants)
- » Accord en première lecture pour un règlement définissant les règles pour le contrôle du commerce entre l’UE et les pays tiers en matière de précurseurs de drogues
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur la directive relative aux articles pyrotechniques (intégrée au paquet législatif de neuf mesures de directives d’harmonisation technique qui forment le paquet d’alignement du nouveau cadre législatif. L’accord sur les huit autres propositions est soumis à un problème général de comitologie)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur le Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME), de 2014 à 2020, en vue d’améliorer l’accès des PME aux financements et de renforcer leur compétitivité et durabilité
- » Examen en première lecture au Conseil de la directive européenne sur la gestion collective des droits. Le Coreper est désormais proche de parvenir à un mandat politique pour entamer les négociations avec le Parlement européen
- » Accord provisoire avec le Parlement européen sur les trois directives du paquet «Marchés publics» (soumis à l’approbation finale des institutions)
- » Conclusions du Conseil sur des actions de suivi relatives aux communications de la Commission sur la réglementation intelligente intitulées «Pour une réglementation de l’UE bien affûtée» et «Répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises»

- » Conclusions du Conseil sur la «Politique industrielle spatiale de l'UE, libérer le potentiel de croissance économique dans le secteur spatial»
- » Conclusions du Conseil adoptant une nouvelle stratégie sur «Le renforcement et la canalisation de la coopération internationale de l'UE dans la recherche et l'innovation: une approche stratégique»
- » Conclusions du Conseil concernant la communication de la Commission sur «Le calcul à haute performance: la place de l'Europe dans la course mondiale»
- » Conclusions du Conseil instituant des relations pertinentes entre l'UE et l'agence spatiale européenne
- » Conclusions du Conseil relatives au renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et à la gestion des risques en matière douanière
- » Conclusions du Conseil sur l'espace européen de la recherche (EER)
- » Orientation générale dégagée concernant la proposition de la Commission (règlements de procédure et d'habilitation révisés) visant à réformer la structure européenne des aides d'État, dans le cadre de l'initiative de modernisation de la politique en matière d'aides d'État
- » Décision du Conseil permettant la signature par l'UE du traité de Pékin sur les interprétations et exécutions audiovisuelles
- » Décision du Conseil sur la signature d'un accord entre l'Union européenne et la Fédération de Russie concernant les progrès des précurseurs de drogues
- » Décision du Conseil sur la signature d'un accord entre l'Union européenne et le Canada sur la coopération douanière pour des sujets relatifs à la sécurité de la chaîne d'approvisionnement
- » Signature de l'accord relatif à une juridiction unifiée en matière de brevets par 25 États membres
- » Signature d'un accord de coopération entre l'UE et la Fédération de Suisse en matière de concurrence
- » Discussion politique lors des réunions formelle et informelle du Conseil «Compétitivité» en matière de droits d'auteur, en vue de faire avancer le programme de modernisation des droits d'auteur
- » Discussion politique lors de la réunion informelle du Conseil «Compétitivité» sur les propositions de contrats de compétitivité et de croissance arrêtés d'un commun accord
- » Discussions politiques lors des réunions formelle et informelle du Conseil «Compétitivité» concernant la politique industrielle de l'UE, notamment sur la production industrielle et les technologies clés génériques (TCG) et sur l'accès aux financements

- » Rapport d'étape et débat d'orientation sur une proposition pour un règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences spécifiques relatives aux contrôles légaux des entités d'intérêt public, et sur une proposition pour une directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 2006/43/CE sur les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés Progress
- » Rapport d'étape sur une proposition pour une directive du Parlement européen et du Conseil instituant un programme de soutien à la surveillance de l'espace et au suivi des objets en orbite (SST)
- » Adoption d'une directive sur le mode alternatif de résolution des conflits et sur le règlement en ligne des litiges (RLL)
- » Adoption d'un règlement établissant de nouvelles exigences en matière de sécurité et d'environnement pour les tracteurs et autres engins agricoles/forestiers
- » Adoption de règlements sur les fonds de capital-risque européens et fonds d'entrepreneuriat social européens
- » Adoption d'un règlement du Conseil du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 450/2008 établissant le code des douanes communautaire (code des douanes modernisé) quant à sa date d'application
- » Adoption d'un règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1344/2011 portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits industriels, agricoles et de la pêche
- » Adoption d'un règlement du Conseil portant ouverture et mode de gestion des contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits industriels et agricoles
- » Adoption d'un règlement du Conseil relatif à l'exemption de l'obligation de présenter des déclarations sommaires d'entrée et de sortie pour les marchandises de l'Union transitant par le corridor de Neum
- » Adoption d'un règlement relatif aux mesures douanières assurant le respect des droits de propriété intellectuelle
- » Conclusion positive et signature du traité sur la propriété intellectuelle de l'OMPI concernant l'accès des personnes malvoyantes aux travaux publiés
- » Coordination de la position de l'UE pour plusieurs réunions internationales telles que le CCD, la commission mixte pour la coopération douanière, le sommet euro-asiatique ainsi que les réunions bilatérales entre l'UE et les pays tiers
- » Première lecture complète de la proposition relative à la sécurité des produits de consommation (intégrée à l'ensemble des mesures de l'AMU II)
- » Première lecture complète de la proposition relative à la surveillance des marchés (intégrée à l'ensemble des mesures de l'AMU II)

Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO)

- » Adoption, après accord en première lecture avec le Parlement européen, de la directive portant sur les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur le règlement visant à protéger les citoyens des menaces sanitaires transfrontalières graves
- » Accord politique avec le Parlement européen sur le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI), initialement intitulé programme pour le changement social et l'innovation sociale
- » Orientation générale relative à une directive sur les exigences minimales pour accroître la mobilité des travailleurs en améliorant l'acquisition et la préservation des droits à pension complémentaire
- » Orientation générale sur le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation
- » Orientation générale sur la directive relative aux produits du tabac
- » Orientation générale sur la décision autorisant les États membres à ratifier la convention 170 de l'Organisation mondiale du travail (substances chimiques)
- » Orientation générale relative à une directive autorisant les États membres à ratifier, au nom de l'UE, la convention de 2011 de l'OIT relative au travail décent pour les travailleurs domestiques
- » Recommandation du Conseil sur la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse
- » Conclusions du Conseil sur la communication intitulée «Vers un investissement social en faveur de la croissance et de la cohésion»
- » Conclusions du Conseil relatives aux progrès du rôle des femmes en tant que décideurs dans les médias
- » Déclaration sur le plan d'action «santé en ligne» pour des soins transfrontaliers innovants
- » Adoption de la ligne directrice de l'UE pour la réunion des ministres du travail et de l'emploi du G20, organisée à Moscou les 18 et 19 juillet
- » Rapport d'étape sur la proposition d'une directive du Parlement européen et du Conseil relative à la directive d'application 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs dans le cadre de la fourniture de services
- » Rapport d'étape relatif au règlement sur le Fonds européen d'aide aux plus démunis
- » Rapport d'étape sur la proposition pour une directive portant amélioration de l'équilibre entre les femmes et les hommes parmi les cadres non dirigeants des entreprises cotées en bourse, et mesures connexes

- » Rapport d'étape sur la proposition d'une directive relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les personnes, indépendamment de leur religion ou croyance, handicap, âge ou orientation sexuelle (directive anti-discrimination)
- » Rapport d'étape sur une proposition de règlements relatifs à la proposition sur les dispositifs médicaux généraux et in-vitro
- » Première lecture complète et rapport d'étape sur une proposition pour un règlement relatif aux essais cliniques sur les médicaments à usage humain
- » Accord du Conseil sur les orientations de l'UE pour la réunion des ministres de l'emploi et du travail du G20

Semestre européen

- » Conclusions du Conseil relatives à l'examen annuel de la croissance pour l'année 2013
- » Adoption du rapport conjoint sur l'emploi de 2013
- » Adoption d'une décision portant approbation des orientations des politiques de l'emploi des États membres pour l'année 2013
- » Adoption d'un projet de recommandations du Conseil sur les programmes nationaux de réforme de 2013 pour chaque État membre, dont la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM)
- » Approbation des opinions du comité sur l'emploi et du comité sur la protection social concernant l'examen des programmes nationaux de réforme (2013) et la mise en œuvre des recommandations par pays de 2012
- » Le Conseil a pris acte des rapports du comité sur l'emploi et du comité sur la protection sociale relatifs à l'évaluation de l'ensemble des recommandations du Conseil pour 2013, y compris les questions transversales
- » Approbation du relevé des résultats en matière d'emploi (préparé par le comité sur l'emploi)

Conseil «Environnement» (ENVI)

- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur le 7^e programme d'action pour l'environnement (PAE)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur la proposition du système d'échange de quotas d'émissions du secteur de l'aviation «Arrêter les pendules»
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur la directive relative aux substances prioritaires présentes dans l'eau
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen concernant la directive sur les piles
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur le règlement relatif au recyclage des navires
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur le règlement relatif au programme pour l'environnement et l'action pour le climat, «LIFE» (soumis à l'approbation finale des institutions)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur le règlement relatif aux émissions de CO² des voitures (soumis à l'approbation finale des institutions)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur le règlement relatif aux émissions de CO² des fourgonnettes (soumis à l'approbation finale des institutions)
- » Conclusions du Conseil relatives à la stratégie de l'UE sur l'adaptation au changement climatique
- » Adoption des conclusions du Conseil sur le programme général pour l'après-2015
- » Rapport d'étape sur la refonte de la directive relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE)
- » Rapport d'étape sur le règlement relatif aux gaz à effet de serre fluoré
- » Rapport d'étape sur la directive relative au changement indirect dans l'affectation des sols (ILUC)
- » Rapport d'étape sur le règlement relatif à l'accès et au partage des bénéfices
- » Discussion commune organisée entre les ministres de l'environnement et de l'énergie portant sur le cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 de la Commission
- » Adoption d'une décision autorisant la Commission à ouvrir des négociations sur la mise en relation du système d'échange de quotas d'émission de l'UE avec un système d'échange de droits d'émission mis en place en Australie

L'Irlande en tant que représentante de l'UE

Sur la scène internationale, la présidence a mené des négociations fructueuses pour l'UE dans un certain nombre de domaines.

- » Accord obtenu sur un traité mondial ayant force obligatoire relatif au mercure et qui sera intitulé «Convention de Minamata sur le mercure»
- » Avancement des travaux sur les objectifs de développement durable au Conseil des gouverneurs du PNUE (la première réunion du Conseil des gouverneurs avec une adhésion universelle)
- » Première Conférences des parties consécutives aux Conventions de l'ONU sur les déchets et les produits chimiques (Stockholm, Rotterdam et Bâle), menant à près de 40 décisions importantes vers une meilleure protection de l'environnement
- » Négociations sur le climat à la CCNUCC, préparant le terrain pour le COP19 à Varsovie en novembre
- » Concernant la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
- » Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information et à la justice en matière d'environnement
- » Protocole de l'ONU sur les substances appauvrissant la couche d'ozone
- » Convention de l'Espoo sur l'évaluation environnementale stratégique (EES) et l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE), conduisant à un accord sur un ensemble de mesures
- » Accord conclu sur un ensemble de résolutions lors de la 24^e session du Conseil des gouverneurs sur le Programme des Nations unies pour les établissements humains, organisée à Nairobi
- » Adoption de décisions primordiales pour la protection des espèces menacées, notamment en milieu marin, lors de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- » Assemblée générale du groupe de travail de l'ONU sur le mécanisme régulier pour l'évaluation de l'environnement marin mondial
- » Réunion du processus consultatif officieux de l'ONU sur les océans et le droit de la mer, axée sur les effets de l'acidification des océans
- » Assemblée générale des Nations unies sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones ne relevant pas des juridictions nationales

Conseil «Transports, télécommunications et énergie» (TTE)

- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur la réutilisation des informations du secteur public (PSI)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur la directive relative à la sécurisation des opérations pétrolières et gazières offshore
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen relatif au règlement pour un mandat renouvelé sur le fonctionnement de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur le règlement relatif à la mise en place et l'exploitation des systèmes européens de navigation par satellites (Galileo et EGNOS)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur la directive relative au contrôle par l'État du port (élément du paquet sur le travail maritime)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur la directive relative au contrôle par l'État du pavillon (élément du paquet sur le travail maritime)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur une directive relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen concernant le règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux orientations sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T)
- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur un règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au mécanisme pour l'interconnexion en Europe
- » Accord en deuxième lecture sur un règlement du Parlement européen et du Conseil portant modification du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route ainsi que du règlement (CE) n° 561/2006 du Parlement européen et du Conseil (tachygraphe)
- » Accord sur une orientation générale du Conseil relative à la directive sur l'interopérabilité (refonte) (élément du 4^e paquet ferroviaire)
- » Accord sur une orientation générale du Conseil concernant la directive relative aux comptes rendus d'événements
- » Accord sur une orientation générale du Conseil concernant la directive relative aux équipements marins

- » Accord sur une orientation générale du Conseil relative à la directive sur le contrôle technique routier des véhicules utilitaires (élément du paquet «contrôle technique»)
- » Accord sur une orientation générale du Conseil relative à une révision de la directive de 1999 sur les documents d'immatriculation de véhicules (élément du paquet «contrôle technique»)
- » Accord du Conseil sur un règlement révisé concernant la notification des projets d'investissement relatifs à des infrastructures énergétiques
- » Conclusions du Conseil soutenant le lancement par la Commission d'un partenariat européen en matière d'innovation intitulé «Villes et communautés intelligentes»
- » Conclusions du Conseil adoptées concernant une communication de la Commission intitulée «Pour un bon fonctionnement du marché intérieur de l'énergie»
- » Rapport d'étape sur la directive relative au changement indirect dans l'affectation des sols (ILUC) portant modification des directives sur les énergies renouvelables et sur la qualité des carburants
- » Rapport d'étape sur l'identification électronique et les services de confiance électroniques
- » Rapport d'étape sur l'accessibilité du web
- » Rapport d'étape sur la réduction des coûts du très haut débit
- » Débat politique relatif à la communication de la Commission européenne sur les technologies et l'innovation dans le domaine de l'énergie, qui contribuera à la réflexion en cours concernant les priorités pour la recherche, le développement et l'innovation dans le domaine de l'énergie jusqu'à 2020 et au-delà
- » Débat politique sur le paquet «Énergie propre pour les transports» de la Commission
- » Adoption d'une décision du Conseil sur la conclusion de l'UE d'un protocole concernant la mise en place de la Convention sur la protection des Alpes (convention alpine) dans le domaine des transports
- » Discussion commune entre les ministres chargés de l'énergie et de l'environnement sur la communication de la Commission concernant un cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030

Conseil «Éducation, Jeunesse, Culture et Sport» (EJCS)

Éducation

- » Accord en première lecture avec le Parlement européen sur «Erasmus +», le nouveau programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et les sports
- » Conclusions du Conseil sur «Investir dans l'éducation et la formation: une réponse à la communication de la Commission intitulée "Repenser l'éducation – Investir dans des compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques" et à l'examen annuel de la croissance 2013»
- » Conclusions du Conseil sur la dimension sociale de l'enseignement supérieur
- » Lancement de l'outil U-Multirank, un nouveau système de classement des universités

Jeunesse

- » Conclusions du Conseil sur l'utilisation au mieux des possibilités qu'offre la politique en faveur de la jeunesse pour réaliser les objectifs de la stratégie «Europe 2020»
- » Conclusions du Conseil sur la contribution des activités socio-éducatives de qualité à l'épanouissement, au bien-être et à l'inclusion sociale des jeunes

Culture

- » Accord du Conseil sur l'Europe pour ses citoyens
- » Orientation générale relative à une proposition concernant une décision sur une action de l'Union pour les capitales européennes de la culture pour la période 2020-2033
- » Bilan sur les conclusions du Conseil en matière d'architecture de 2008
- » Discussion sur la réforme de la configuration du Conseil des ministres de la culture
- » Nomination des capitales européennes de la culture pour 2017 et 2018

Sport

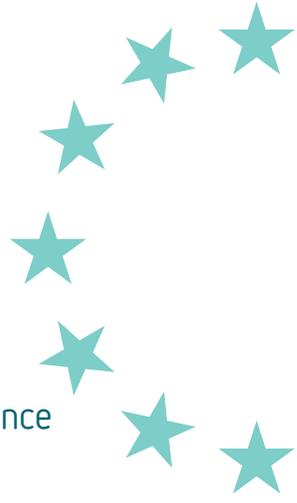
- » Conclusions du Conseil sur la double carrière des athlètes
- » Adoption d'une recommandation pour une décision du Conseil autorisant la Commission européenne à participer, au nom de l'UE, aux négociations pour une convention internationale du Conseil de l'Europe, en vue de lutter contre la manipulation des résultats sportifs



929



Évènements du programme culturel de la présidence
(Culture Connect) organisés à travers le monde



420

Évènements internationaux de Culture Connect organisés dans d'autres États membres ainsi qu'en Croatie, Australie, Bosnie, Serbie, Chine, Norvège, Suisse, Russie, Turquie et à Hong Kong



175 000



509

Évènements du programme culturel de la présidence tenus en Irlande

Visiteurs lors de l'exposition Eileen Gray à Paris, 2200 par jour en moyenne



3^E PARTIE: LE PROGRAMME CULTUREL DE LA PRÉSIDENTE

Lors de la présidence irlandaise, de la région de Cork à l'Australie, de nombreuses personnes ont eu l'occasion de profiter de l'art sous toutes ses formes, des films à la musique, des arts visuels aux activités littéraires, portant la créativité artistique de l'Irlande sur le devant de la scène.

Résumé des évènements marquants:

Le projet poétique en ligne

Une collaboration en ligne toute particulière entre les poètes irlandais et les artistes de l'art visuel, spécialement conçue à l'occasion de la présidence irlandaise. Cette initiative a attiré près de 50 000 visites sur le site www.thepoetryproject.ie, avec près de 100 000 pages consultées.

Le 40^e anniversaire de l'adhésion à l'UE, aux Archives nationales à Dublin

Les Archives nationales ont inauguré une exposition pour célébrer le 40^e anniversaire de l'adhésion de l'Irlande à l'Union européenne. Cette exposition se trouve actuellement au musée national Collins Barracks, et sera ensuite présentée dans tout le pays jusqu'à la fin de l'année 2013.

L'exposition Kaléidoscope à Dublin

Pendant plusieurs siècles, l'Irlande avait des liens culturels très forts avec l'Europe et notre présidence du Conseil de l'Union européenne a été l'occasion de célébrer et d'approfondir cette relation.

L'exposition intitulée Contemporary Art from EU Member States rassemble un ensemble d'œuvres d'art contemporain provenant des 27 États membres de l'Union européenne.

Les œuvres de cette exposition reflètent la pratique de l'art actuelle des artistes contemporains de plusieurs nationalités européennes, à travers un ensemble de supports: la vidéo, le dessin, la sculpture, la sérigraphie et la peinture. La vision unique de chaque artiste traduit la diversité des nouvelles œuvres créées à travers toute l'Europe.



Skylum, installation artistique d'Andrew Kearney dans le bâtiment Justus Lipsius à Bruxelles

L'installation Skylum à Bruxelles

L'artiste primé Andrew Kearney a été choisi pour créer une installation dans le bâtiment Justus Lipsius, siège du Conseil de l'Union européenne. Cette œuvre intitulée Skylum a été exposée pendant toute la durée du mandat de la présidence irlandaise. Skylum a été conçue pour être stimulante, visuellement plaisante et pour attirer l'attention des personnes traversant chaque jour l'atrium.

On estime à 100 000 le nombre de personnes qui ont eu l'opportunité de découvrir cette installation.

Le concert d'ouverture officiel à Bruxelles

Au début du mois de janvier, le groupe traditionnel The Gloaming a officiellement lancé à Bruxelles le programme culturel de la présidence Culture Connects, lors d'un concert spécial auquel ont assisté 700 convives. Le concert était diffusé en direct sur les sites internet de Culture Ireland et de la présidence irlandaise.

La rétrospective cinématographique de Jim Sheridan à Bruxelles

L'Irish Film Institute International en collaboration avec Cinematek ont présenté à Bruxelles une rétrospective détaillée de Jim Sheridan. Le programme, organisé par le Directeur en personne, a été présenté dans plusieurs espaces de la capitale Belge et a suscité un très vif intérêt.



Évènements culturels de la présidence en Irlande et en Europe

La tournée de Fabulous Beast Dance Theatre en France et en Autriche

Fabulous Beast Dance Theatre était en tournée en France et en Autriche pour sa mise en scène de Rian. Les billets pour le spectacle organisé au Théâtre de la ville à Paris en mars ont tous été vendus plusieurs mois avant la représentation. Le spectacle a été vu par plus de 5000 personnes.

L'exposition Gerard Byrne à Londres

L'exposition organisée à la Whitechapel Gallery à Londres retraçait l'œuvre de Gerard Byrne de 2003 à nos jours. Elle comprenait sept installations filmographiques, une série de photographies ainsi que sa dernière installation à plusieurs écrans intitulée *A man and a woman make love* (2012), pour la première fois sur le sol britannique. Plus de 48 000 personnes ont visité cette exposition à Londres. Gerard Byrne a été nommé pour le prix «The Times (UK) South Bank Breakthrough Award».

L'exposition Eileen Gray à Paris

Une exposition majeure organisée au Centre Pompidou, de février à mai, a été consacrée à l'œuvre d'Eileen Gray. L'exposition a couvert la carrière à multiples facettes de ce personnage légendaire, du mobilier art déco élégant à ses œuvres laquées, de ses débuts à ses expériences architecturales et décoratives audacieuses et modernes des années 1920 et 1930.

Le centre culturel irlandais à Paris

Ce centre culturel à Paris a célébré l'œuvre de l'Irlandais Peter Rice qui a travaillé en tant qu'ingénieur sur certains des bâtiments les plus emblématiques au monde dans la deuxième moitié du XX^e siècle, dont l'Opéra de Sydney, le Centre Pompidou et la Pyramide du Louvre.

Des musiciens irlandais ont par ailleurs participé à la Fête de la musique, dont les groupes The Gloaming et Delorentos qui ont attiré plus de 2 000 spectateurs. Le prix Nobel de littérature Seamus Heaney était l'un des artistes participant au Marché de la poésie & sa Périphérie.

La foire aux livres de Bologne

En mars, Ireland Literature Exchange et Children's Books Ireland ont organisé une exposition d'auteurs irlandais, dont John Boyne, à l'occasion d'un des évènements littéraires les plus prestigieux en Europe.

Richard Mosse à Venise

L'artiste et photographe Richard Mosse a été choisi pour représenter l'Irlande lors de la Biennale des arts à Venise, qui a ouvert ses portes à la fin mai et qui a déjà attiré beaucoup de médias et a suscité l'intérêt international. La Biennale attire quelques 400 000 visiteurs.

Le festival Chaoyang à Pékin

L'Irlande a été choisie comme «pays à l'honneur» de ce festival. Pendant six jours, un demi-million de citoyens chinois ont eu l'occasion de découvrir la musique, la danse et le théâtre de rue irlandais ainsi que des expositions. Ils ont pu avoir un aperçu de l'Irlande en tant que pays à visiter, dans lequel étudier et faire des affaires.



Exposition «The Enclave» de Richard Mosse



4^E PARTIE: LA PRÉSIDENTICE IRLANDAISE EN CHIFFRES

- 181** jours de présidence irlandaise
- 200** engagements politiques atteints, dont plus de 80 sous forme législative (estimation)
- 960 Mrd d'euros** montant convenu pour le budget de l'UE de sept ans (CFP), réparti de la manière suivante:
 jusqu'à **8 milliards d'euros** pour lutter contre le chômage des jeunes
360 milliards d'euros pour une réforme de la politique agricole commune (CAP)
70 milliards d'euros pour le programme de recherche et d'innovation «Horizon 2020»
30 milliards d'euros pour le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) qui visent à améliorer les réseaux en matière de transport, d'énergie et de télécommunication
16 milliards d'euros pour le programme «Erasmus +» pour l'éducation et la formation
2 milliards d'euros pour le programme «COSME» en vue de stimuler la compétitivité des 20 millions de PME européennes
3 milliards d'euros pour la programme «LIFE» afin de financer des projets dans le domaine de l'environnement
- 2 477** réunions et événements menés par la présidence à travers l'Europe, dont:
- 374** trilogues avec la Commission européenne et le Parlement européen
- 54** réunions du Conseil présidées par les ministres irlandais pendant le semestre
- 185** événements de la présidence en Irlande
- 24 000+** visiteurs en Irlande à l'occasion de la présidence
- 11** réunion informelles de Conseil organisées en Irlande
- 97 %** des délégués ayant séjourné en Irlande en avril en raison de la présidence ont considéré leur expérience comme bonne voire très bonne

- 37 %** des délégués ne s'étaient jamais rendus en Irlande auparavant (résultats issus du même sondage)
- 111** heures passées au Parlement européen par le Premier ministre irlandais (Taoiseach) et le vice-Premier ministre (Tánaiste)
- 76** débats au Parlement européen dans lesquels des ministres irlandais ont pris part
- 141** discours prononcés par le Taoiseach, le Tánaiste et les ministres irlandais
- 11** nombre d'heures record d'un débat au Parlement européen lors d'une seule séance. Record détenu par la ministre d'État aux affaires européenne, M^{me} Lucinda Creighton
- 36** nombre d'heures record passées à présider des discussions du Conseil. Record détenu par le ministre irlandais de l'agriculture, de l'alimentation et du milieu marin, M. Simon Coveney
- 106** événements associés à la présidence organisés en Irlande et en Europe (moyenne de 4 par semaine)



120 000	miles parcourus par la ministre M ^{me} Creighton, qui a visité 44 pays
1 042	litres de thé et de café consommés au centre des médias lors de la réunion informelle du Conseil «Ecofin» à Dublin
55 000	timbres vendus commémorant le 40 ^e anniversaire de l'adhésion de l'Irlande à l'Union européenne
517 322	visites sur le site de la présidence irlandaise eu2013.ie (donnée du vendredi 28 juin)
1 536 582	pages consultées sur le site eu2013.ie
213	pays s'étant connectés sur le site eu2013.ie (analytique web)
349	communiqués de presse publiés sur le site eu2013.ie en 4 langues
13 914	abonnés aux comptes Twitter de la présidence @eu2013ie et de la représentation permanente @IrelandRepBru Il s'agit de la présidence la plus suivie sur Twitter jusqu'à ce jour
14 000	votes exprimés concernant le logo de la présidence irlandaise
100	événements de l'Année européenne des citoyens organisés en Irlande, avec:
30 000	personnes qui ont participé aux discussions sur l'Année européenne des citoyens
929	événements du programme culturel de la présidence (Culture Connect) tenus à travers le monde, dont:
509	organisés en Irlande
420	organisés dans des pays de l'UE, en Croatie, Australie, Bosnie, Serbie, Chine, Norvège, Suisse, Fédération de Russie, Turquie et à Hong Kong
175 000	visiteurs lors de l'exposition Eileen Gray à Paris, soit 2 200 par jour en moyenne

Budget de l'UE de 960 milliards d'euros pour l'investissement de 2014 à 2020 • 8 milliards d'euros pour l'emploi des jeunes en Europe • Mandat pour l'accord commercial entre l'UE et les États-Unis pour stimuler l'emploi • Financement de 2 milliards d'euros pour les PME • Accent mis sur le secteur du numérique à fort potentiel • Réforme de la politique commune de la pêche • Réforme de la politique agricole commune • Reconnaissance des qualifications professionnelles en Europe • Des banques plus sûres, plus solides et mieux réglementées • Limitation des bonus des banquiers • Alliance en matière de recherche sur l'océan Atlantique • Nouvelle stratégie européenne en matière d'environnement • Meilleurs accès des PME aux marchés publics de l'UE de 2 000 milliards d'euros • Mesures sur la sécurité des travailleurs • Nouvelles orientations pour l'investissement dans les transports en Europe • 30 milliards d'euros pour financer les infrastructures • Violence domestique: nouvelle ordonnance européenne de protection civile • Nouvelle directive relative aux crédits hypothécaires • Passeport pour les animaux de compagnie • Accent mis sur la faim et la justice climatique • 70 milliards d'euros pour soutenir les innovateurs européens • Protection contre les pandémies • Mobilité de l'éducation et de la formation: 16 milliards d'euros pour le programme «Erasmus +» • Fonds de 3 milliards d'euros pour soutenir les projets dans le domaine de l'environnement • Règles plus strictes concernant le tabac



Uachtaránacht na hÉireann ar
Chomhairle an Aontais Eorpaigh
Irish Presidency of the Council
of the European Union

eu2013.ie